

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

26/01/2017

Dossier complet le

26/07/2017

N° d'enregistrement

2017-4400

1. Intitulé du projet

Extension du camping "L'Arbre d'Or" sur une assiette foncière de 10 400 m² au sein de la commune de PARENTIS-EN-BORN (40).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom DUCOURNEAU

Prénom Jean-Louis

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45°	Terrains de camping et de caravanning permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 emplacements de tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs, et de moins de 200 emplacements.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'opération consiste en l'extension de l'emprise actuelle du camping au sud-ouest de ce dernier pour une superficie de près de 10 400 m² sur la commune de PARENTIS-EN-BORN. Les parcelles n°55p, 556p et 557p de la section AI sont concernés par le projet.

L'extension comprend la création de 49 emplacements nus dont les surfaces varieront entre 114 et 212 m². Ainsi, aucune surface de plancher n'est créée lors de l'extension.

Plusieurs voies d'accès desservent l'ensemble de emplacements et sont connectées au nord et à l'est aux voies déjà existantes.

L'emprise totale de l'extension est de 10 400 m².

4.2 Objectifs du projet

L'extension du camping et la création de nouveaux emplacements en continuité de l'existant visent à répondre à la demande touristique de la commune, notamment en période estivale. Cette extension contribuera ainsi à l'essor de la fréquentation du secteur et tout en proposant un plus large choix de prestations au sein du camping.

Les emplacements ainsi créés ne seront occupés que durant la saison estivale, sur une période d'environ 3 mois. Le reste de l'année, les emplacements seront vides.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le chantier d'extension du camping suivra les étapes suivantes :

- phase de nettoyage et de défrichage : élimination des strates herbacées et arbustives, abattage et dessouchage des sujets ligneux au niveau des futures voies d'accès;
- phase de viabilisation : pose des réseaux souterrains sous l'emprise des voies : réseaux basse tension, eau potable et assainissement des eaux usées;
- phase de finition : empierrement des voies d'accès en grave non traitée.

A noter que les résineux non gênants pour la réalisation des travaux seront conservés. La durée prévue des travaux est estimée à 8 semaines.

Les eaux usées seront collectées puis raccordées au réseau communal au niveau de l'avenue du Lac.

Les eaux pluviales seront collectées au sein d'une noue centrale (cf. Plan de composition du projet) raccordée au point le plus bas et seront infiltrées sur place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant la phase d'exploitation, le secteur aménagé accueillera les tentes et véhicules légers des clients du camping. Cette fréquentation sera concentré sur la saison estivale, pour une période de près de 3 mois. En dehors de cette période, les emplacements seront inoccupés.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Périmètre de l'extension	10 400 m ²
Surface de plancher	0 m ²
Surface totale des emplacements	7 625 m ²
Surfaces communes (voies d'accès)	1 860 m ²
Espaces verts	950 m ²
Surface à défricher	10 400 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parcelles n°55p, 556p et 557p de la section AI.
Lieu-dit "Le Lac"
40 160 PARENTIS-EN-BORN

Coordonnées géographiques¹

Long. 1°05'37"0 Lat. 44°20'40"N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

L'abattage des sujets ligneux résineux au niveau des voies sera suivie de la mise en place des réseaux secs et humides puis de l'empierrement des voies d'accès à l'aide de grave non traitée.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain au droit du projet est composé d'habitat naturels. Des landes sèches, des boisements de résineux et quelques landes humides caractérisent le terrain, avec la présence d'une chênaie au sud-est.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU de la commune de PARENTIS-EN-BORN actuellement en vigueur a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 13/11/2013. Il est opposable depuis le 18/12/2013.
Règlement applicable à la zone du projet :
- Zonage UK : zone urbaine dédiée aux campings

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension intersecte le périmètre de la ZNIEFF II "Zones humides d'arrière-dune du Pays de Born" (FR7200714) à l'est du projet, sur une superficie très réduite.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de PARENTIS-EN-BORN est concernée par la loi Littoral du 3 janvier 1986, définissant les conditions d'aménagement, de protection et de mise en valeur du littoral.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du projet d'extension est incluse au sein d'une des zones humides effectives inventoriées dans le cadre de l'atlas cartographique du SAGE "Etangs littoraux de Born et de Buch".
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur un site pollué recensé sur les bases de données (BASOL), ni à proximité d'un site répertorié au sein de la base de données BASIAS (500 m).
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE : Aquifère de l'Oligocène à l'ouest de la Garonne. Commune soumise aux prescriptions de l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005 - Complète et remplace l'arrêté du 28/04/1995.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au sein du site inscrit "Etangs landais nord" (SIN0000200). Ce site, désigné par arrêté le 16/08/1977, couvre une superficie de près de 43 680 hectares.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension est compris en partie au sein du site Natura 2000 "Zones humides de l'arrière-dune du Pays de Born" (FR7200714 - ZSC). Cette intersection concerne une surface de près de 4 760 m ² au niveau du secteur sud et ouest du projet. Cf. Cartographie en annexe : Localisation des sites Natura 2000
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraîne une altération du milieu naturel consécutive à
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la création d'emplacements de camping. Cette opération entraînera l'abattage de certains sujets résineux gênants dans le cadre des travaux. La faune associée à ces milieux sera perturbée mais trouvera aisément refuge dans les milieux alentours, et notamment au sein de la zone Natura 2000, au sud. Le projet entraîne une imperméabilisation minime du sol qui n'est pas de nature à modifier les continuités écologiques.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seul l'un des habitats naturels investigués fait partie des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC des "Zones humides de l'arrière-dune du Pays de Born". De superficie réduite, et présentant un état de conservation défavorable (Cf. Compte-rendu terrain), l'altération de cet habitat n'est pas en mesure de compromettre la sauvegarde du site Natura 2000 qui intersecte le projet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation de l'extension du camping engendrera un changement d'occupation du sol au droit des parcelles concernées. Cependant, la nature du projet n'entraîne pas d'imperméabilisation majeure du site, hormis la voie d'accès en grave non traitée. Ainsi, le secteur conservera un aspect semi-naturel adapté à sa fonction.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de PARENTIS-EN-BORN est concernée par le risque "Transport de matières dangereuses". Cependant le site du projet ne se trouve pas à proximité de canalisations à risques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Retrait gonflement des argiles : commune non concernée. Risque Feux de forêt : commune concernée. Remontée de nappe : Sensibilité très élevée à proximité du lac. La commune est également située en zone de sismicité de niveau 1 (très faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase chantier, la circulation d'engins sera source de bruit en période diurne, et uniquement les jours ouvrés. La législation en vigueur concernant les émissions sonores sera respectée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas à proximité d'infrastructures routières majeures de transport.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses nocturnes seront engendrées par l'éclairage de la zone d'extension.</p> <p>Le projet est concerné par les émissions lumineuses émanant du camping existant.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront collectées au sein du projet puis dirigées vers le réseau communal situé le long de l'avenue du Lac.</p> <p>Concernant les eaux pluviales, le projet dispose d'une noue centrale qui collectera les eaux de ruissellement. Ces eaux seront stockées puis infiltrées sur place au niveau du point topographique le plus bas, au sud-ouest du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui pourraient être éventuellement générés lors la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.</p> <p>Au cours de la phase d'exploitation, les ordures ménagères seront collectées par les services techniques de la commune.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'opération n'implique pas de changement paysager majeur étant donné sa nature. La présence d'emplacement de camping, uniquement destinés à l'accueil de tentes, n'entraîne pas d'imperméabilisation du milieu naturel et s'insère de manière douce dans le paysage.</p> <p>Le projet n'est pas de nature à porter atteinte au patrimoine archéologique ou culturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'extension du camping entraîne une hausse de fréquentation touristique du secteur, notamment en période estivale.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'avis 2016 - 363 de l'autorité environnementale, daté du 21 juin 2016, mentionne un projet de réalisation de 15 nouveaux puits d'exploitation d'hydrocarbures, dont les secteurs prévisionnels de forage sont situés à l'ouest du projet d'extension, respectivement à environ 300 m à l'ouest et 400 m au nord-ouest.

Lors des phases de travaux, les incidences suivantes pourront éventuellement se cumuler :

- Circulation des engins et des personnes
- Nuisances sonores liées à ces déplacements et aux travaux

Néanmoins, ces travaux seront limités dans le temps (1 mois par plate-forme de forage) et des mesures ont été prises concernant les incidences sonores : équipements d'insonorisation, capitonnage des moteurs, communication régulière avec les riverains,...

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Le projet se situe en zonage UK du PLU, zone urbaine destinée aux campings. Le projet d'extension entre donc en accord avec les orientations du document d'urbanisme et le zonage actuel du PLU. De plus, il s'inscrit dans une démarche visant à étoffer l'offre touristique sur le secteur, orientation favorable à la commune.
- Le projet se trouve compris au sein du périmètre d'un site inscrit. Il n'entraîne cependant pas de modification paysagère notable : surface imperméabilisée quasi-inexistante (voirie en grave non traitée), emplacements uniquement destinés à l'accueil de tentes et de véhicules légers, conservation des résineux non gênants.
- Aucune espèce patrimoniale et/ou protégée n'a été inventoriée lors de l'investigation de terrain (15 décembre 2016). La faune dérangée par les travaux pourra trouver refuge au sein des terrains naturels situés à proximité du projet, en particulier au sud (ZSC des "Zones humides de l'arrière-dune du Pays de Born").
- Une zone humide de faible superficie (570 m²) a été relevée au sein du site du projet. Cet habitat est également inscrit en tant qu'habitat d'intérêt communautaire présent dans le site Natura 2000 limitrophe. Néanmoins, aucune espèce floristique ou faunistique ayant justifié la désignation de la ZSC n'a été relevée dans le périmètre lors des investigations. Les espèces communes pourront continuer d'évoluer au sein de l'aire d'extension du camping. De plus, l'état de conservation cet habitat est jugé moyen à mauvais (Cf.Compte-rendu de terrain), son altération n'est donc pas de nature à remettre en cause la sauvegarde du site Natura 2000 n°FR7200714 ou des habitats qui le composent. Les eaux usées seront raccordées au réseau communal et les eaux pluviales collectées à l'aide d'une noue puis infiltrées au niveau du point bas, aucun bassin de rétention ne sera créé.
- Les travaux auront lieu de préférence en dehors des périodes de reproduction de la faune et toutes les mesures seront prises pour éviter une pollution accidentelle du milieu naturel. Par ailleurs, les emplacements ne sont occupés que durant la période estivale (3 mois).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral (4.6)
- Extrait du plan de zonage du PLU (5.1)
- Carte des habitats naturels et anthropiques et des zones humides (5.1)
- Localisation des sites naturels remarquables les plus proches (5.1)
- Compte-rendu de terrain (5.1)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Parcutin en Bon

le,

24 janvier 2017

Signature

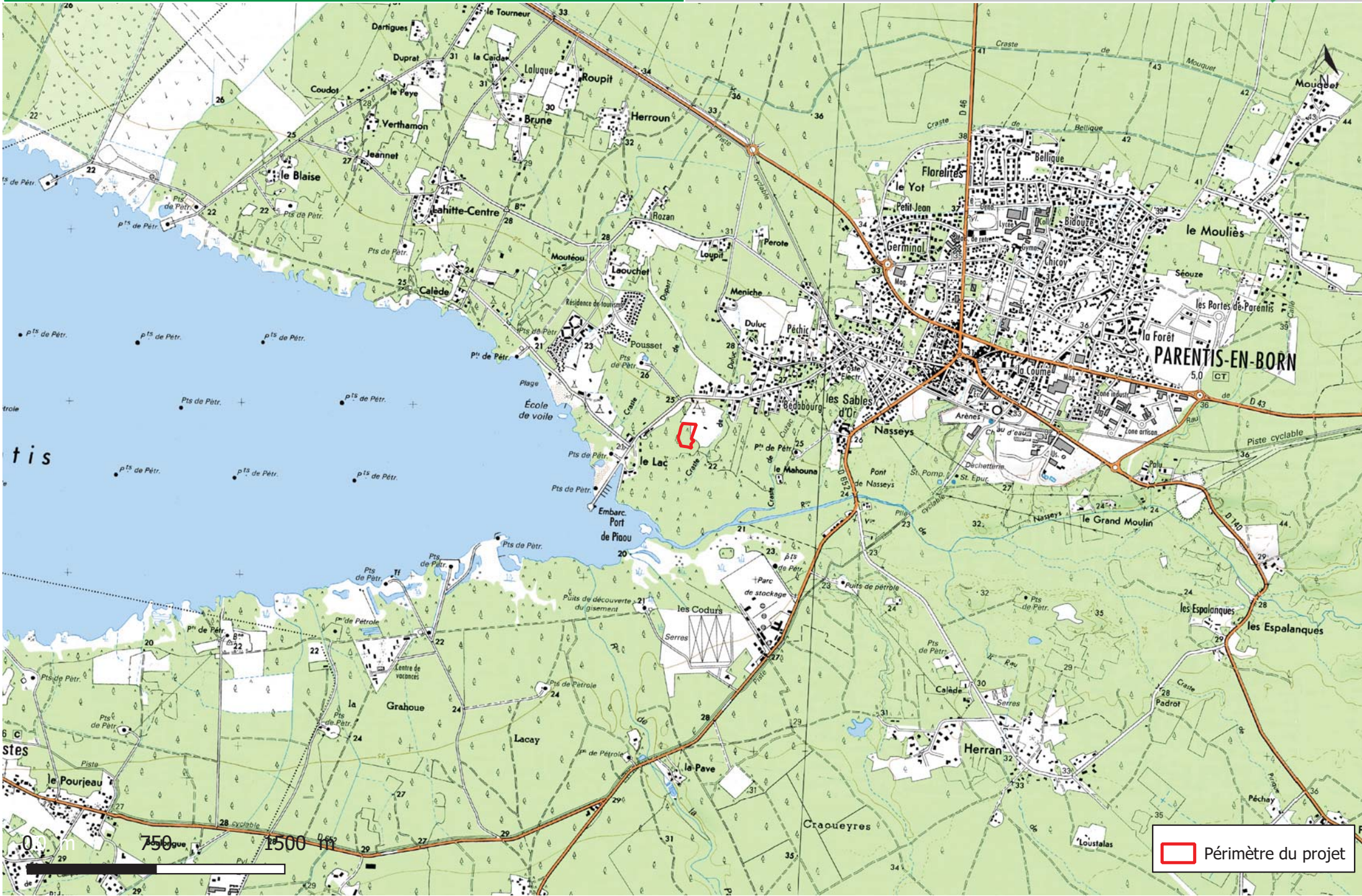


Situation géographique

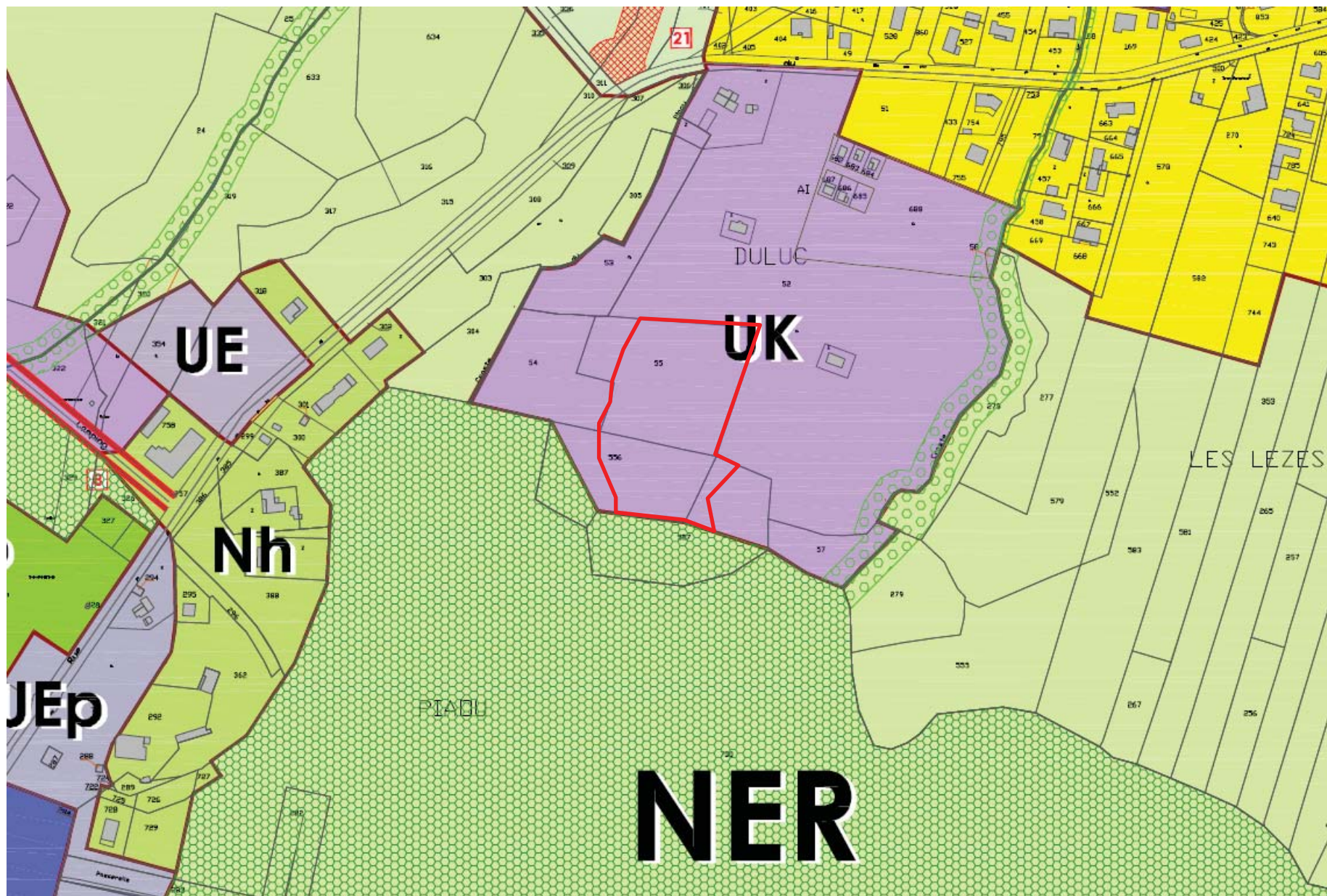
Extension du camping l'Arbre d'Or
Commune de PARENTIS-EN-BORN (40)


Source : Bing Aerial
Auteur : ENVOLIS
Date : 11/01/17

EnVolis
Ingénierie - Environnement



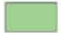





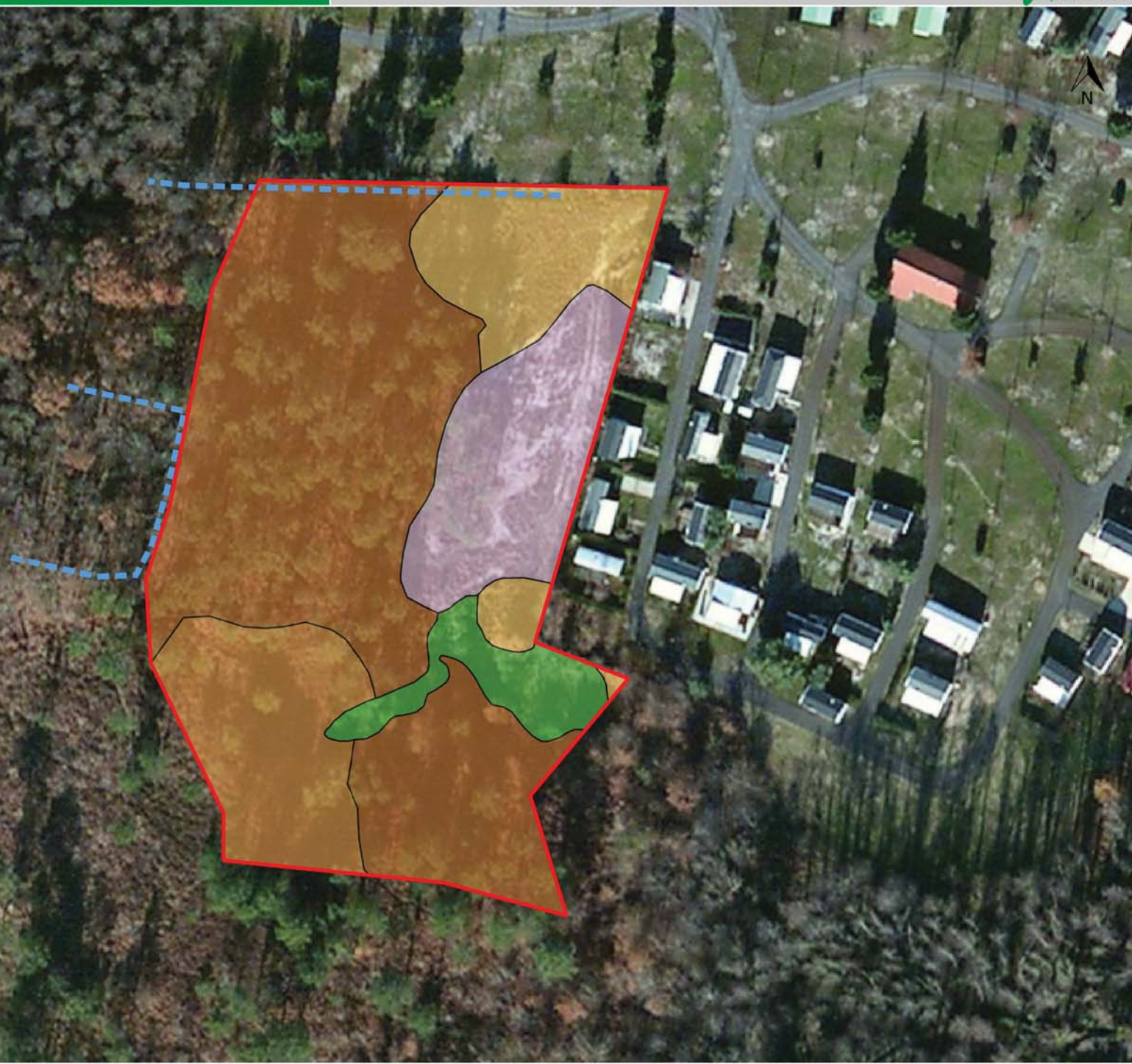
EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU DE LA COMMUNE DE PARENTIS-EN-BORN
(Source : Mairie de Parentis-en-Born)



 Périmètre du projet

Habitats (Code Corine Biotope)

-  31.2383 Lande atlantique à Callune
-  31.86 Lande à Fougère aigle
-  41.54 Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols
-  42.81x31.86 Boisement de Pin maritime x Lande à Fougère aigle
-  42.81x31.86x31.13 Boisement épars de Pin maritime x Lande à Fougère aigle x Lande à Molinie bleue
-  89.22 Fossés temporaires






0 25 50 m

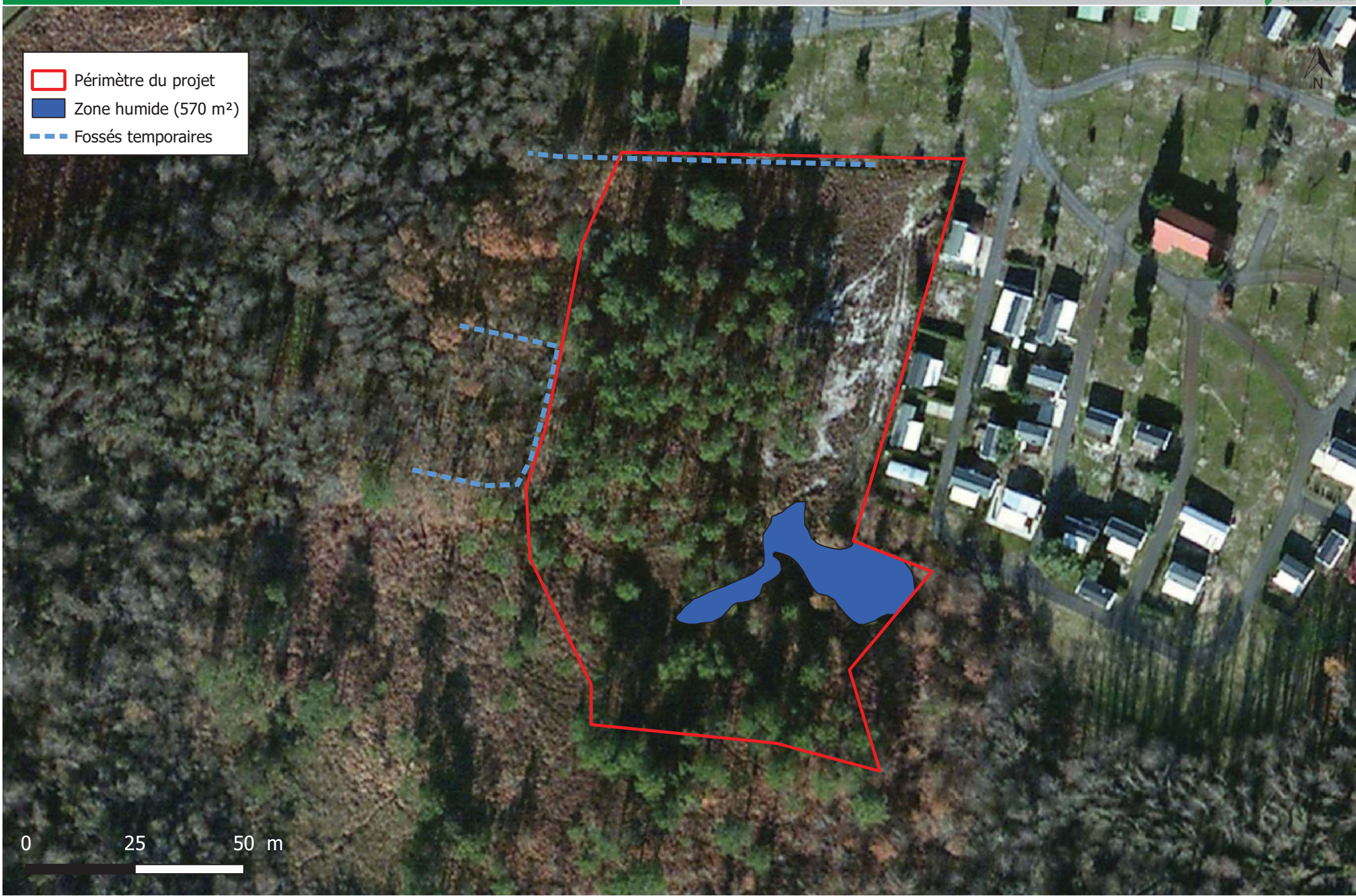
Cartographie des zones humides

Extension du camping l'Arbre d'Or
Commune de PARENTIS-EN-BORN (40)

Source : Bing Aerial
Auteur : ENVOLIS
Date : 11/01/17

EnVolis
Ingénierie - Environnement

-  Périmètre du projet
-  Zone humide (570 m²)
-  Fossés temporaires



0 25 50 m

Compte Rendu Terrain
Inventaire floristique et faunistique
Diagnostic Zones Humides
15 Décembre 2016 – Automne

I. INVENTAIRE FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE

I.1. Flore

L'ensemble des habitats naturels inventoriés au sein du site d'étude sur la commune d'ARSAC est listé dans le tableau ci-dessous ainsi que leur appartenance ou non à une zone humide. Leur identification a été réalisée à l'aide de la nomenclature CORINE Biotopes (CB) créée par *Bissardon et al.* (1997).

Le tableau ci-après présente les 6 habitats définis par l'étude de la végétation :

Numéro	Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Caractère humide d'après arrêté du 1er octobre 2009
1	Lande atlantique à Callune	31.2383	/	NON
2	Lande à Fougère aigle	31.86	/	NON
3	Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols	41.54	9190	OUI
4	Boisement de Pin maritime x Lande à Fougère aigle	42.81x31.86	/	NON
5	Boisement épars de Pin maritime x Lande à Molinie bleue et à Fougère aigle	42.81x31.86x31.13	/	NON
6	Fossés temporaires	89.22	/	NON

Les tableaux présentés ci-après reprennent les espèces végétales principales observées au sein des habitats présents dans l'emprise du projet.

Les espèces notées en gras correspondent à des espèces hygrophiles d'après l'annexe II de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008. La cartographie localisant ces habitats est présentée précédemment. Les espèces dont le recouvrement total est inférieur à 5% ne sont pas prises en compte lors de

l'évaluation du caractère hygrophile de l'habitat étant donné leur faible pouvoir représentatif.

➤ **Habitat 1 : Lande atlantique à Callune → code CB : 31.2383**

Cette lande occupe le nord-est des terrains. Elle présente une physionomie basse dominée par des espèces chaméphytes et autres sous-arbrisseaux.

Quelques sujets à peine adultes de Pins maritimes sont visibles et la strate arbustive est très clairsemée, avec l'Ajonc d'Europe et de jeunes chênes pédonculés. Au sol, la Callune vulgaire (*Calluna vulgaris*) est majoritaire, accompagnée de la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*). Par endroits, la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) forme des groupements. Le reste du cortège est peu diversifié, on y retrouve la Petite oseille (*Rumex acetosella*) et divers ligneux au stade plantule.

Cet habitat est marqué par la présence de nombreux patches où la végétation est absente. A ces endroits, le substrat est sableux et sec.

A noter que cet habitat peut être rattaché à une communauté végétale des cahiers d'habitats Natura 2000, sous le code 4030 « Landes sèches européennes ». Cependant, étant donné son état de dégradation (présence de ligneux, boisement à proximité directe, patches de sol à nu) et son faible recouvrement au sein du projet, l'habitat décrit ici ne saurait être lié aux landes sèches décrites au sein du Cahier d'habitats.

Tableau 1 : Liste des espèces végétales au sein de la Lande atlantique à Callune

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 5%		
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	5%
Strate arbustive = 8%		
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	5%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	2%
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>	1%
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	+
Mimosa des fleuristes	<i>Acacia dealbata</i>	+
Strate herbacée = 57%		
Callune	<i>Calluna vulgaris</i>	30%
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	10%
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	8%
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	3%
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	2%
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	2%
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	2%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	+
Géranium herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	+

➤ **Habitat 2 : Lande à Fougère aigle → code CB : 31.86**

Au nord-est des terrains, à proximité de l'habitat précédent, ces landes mésophiles occupent des portions réduites du site d'investigation.

On y retrouve les mêmes strates arborées et arbustives clairsemées, avec cette fois la présence du Mimosa des fleuristes (*Acacia dealbata*) qui progresse depuis la haie délimitant le camping immédiatement au nord.

En strate herbacée, la Fougère aigle imprime sa physionomie, avec une part non négligeable de Callune et quelques formations de Molinie bleue (*Molinia caerulea*).

La fougère aigle apprécie les sols sableux et correspond à un faciès mésophile. Cette espèce développe de nombreuses frondes stériles et se reproduit essentiellement par l'intermédiaire de rhizomes traçants.

Cet habitat présente peu d'intérêt en termes de faune et de flore.

Tableau 2 : Liste des espèces végétales au sein de la Lande à Fougère aigle

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 2%		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	2%
Strate arbustive = 8%		
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	5%
Mimosa des fleuristes	<i>Acacia dealbata</i>	2%
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	1%
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	+
Strate herbacée = 92%		
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	50%
Callune	<i>Calluna vulgaris</i>	15%
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	5%
Luzule champêtre	<i>Luzula campestris</i>	5%
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	2%
Laîche des sables	<i>Carex arenaria</i>	2%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	2%
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	+

➤ **Habitat 3 : Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols → code CB : 41.54**

Cet assemblage se situe dans l'angle sud-est des terrains investigués. Il colonise en partie l'un des points bas du terrain au niveau d'une cuvette topographique.

La strate arborée se compose du Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et d'un groupement de Saules roux (*Salix atrocinerea*) au niveau de la dépression.

La Bourdaine (*Frangula alnus*) vient piqueter cet ensemble avec la présence de jeunes individus çà et là.

Au sol, la diversité floristique est peu élevée, largement dominée par la Molinie bleue. La Fougère aigle est également à noter, ainsi que la présence de l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) témoignant de la nature hygrophile du milieu.

A noter que cet habitat peut être rattaché à une communauté végétale des cahiers d'habitats Natura 2000, sous le code 9190 (EUR28) « Chênaie pédonculée à Molinie bleue ».

Tableau 3 : Liste des espèces végétales au sein de la Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 50%		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	35%
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>	5%
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	3%
Strate arbustive = 28%		
Bourdaine	<i>Frangula alnus</i>	8%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	2%
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	2%
Strate herbacée = 75%		
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	60%
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	12%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	3%
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	2%
Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i>	2%
Bourdaine	<i>Frangula alnus</i>	+

➤ **Habitat 4 : Boisement de Pin maritime x Lande à Fougère aigle → code CB : 42.81x31.86**

Ce boisement constitue l'élément paysager marquant du secteur. Il occupe la moitié ouest du terrain ainsi qu'une portion de la frontière sud.

Le Pin maritime (*Pinus pinaster*), sous forme mature, recouvre l'essentiel de l'habitat et ce recouvrement influe les strates inférieures de façon marquée. Ainsi, les arbustes sont peu nombreux (Ajonc d'Europe, Chêne pédonculé, Bruyère à balais,...) et parviennent difficilement à croître.

Au sol, seule la Fougère aigle montre un recouvrement important. On retrouve également d'autres espèces des habitats alentours, comme la Bruyère callune, la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) ou encore la Molinie bleue. Quelques espèces forestières sont visibles.

Le boisement à l'est présente en outre un riche litière végétale formée d'aiguilles de pins. Cela provoque une acidification du sol et crée des conditions peu favorables à une flore diversifiée.

L'avifaune appréciera ce boisement qui est également fréquenté par les mammifères.

Tableau 4 : Liste des espèces végétales au sein du Boisement de Pin maritime x Lande à Fougère aigle

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 73%		
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	70%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	3%
Strate arbustive = 15%		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	8%
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	5%
Bruyère à balais	<i>Erica scoparia</i>	2%
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	+
Strate herbacée = 79%		
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	55%
Callune	<i>Calluna vulgaris</i>	8%
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	5%
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	5%
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	3%
Bruyère à balais	<i>Erica scoparia</i>	3%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	+

➤ **Habitat 5 : Boisement épars de Pin maritime x Lande à Molinie bleue et à Fougère aigle → code CB : 42.81x31.86x31.13**

Cet habitat se développe dans l'angle sud-ouest du site et s'étend au-delà du périmètre même du projet.

Le Pin maritime y est nettement moins présent et son influence y est moindre. La strate arbustive est globalement similaire.

En revanche, le secteur étant topographiquement plus bas, des espèces à tendance hygrophile s'y développent plus aisément. Ainsi, la Molinie bleue montre un recouvrement non négligeable sans toutefois s'imposer à ce niveau. Le reste de la flore est banal, décrit dans le tableau suivant.

Cet habitat constitue un milieu de transition vers des secteurs plus humides au sud du projet, au gré des variations topographiques.

Tableau 5 : Liste des espèces végétales au sein du Boisement épars de Pin maritime x Lande à Molinie bleue et à Fougère aigle

Espèces végétales		Taux de recouvrement	Taux de recouvrement cumulé
Nom français	Nom latin		
Strate arborée = 20%			
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	20%	20%
Strate arbustive = 8%			
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	5%	10%
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	2%	12%
Bruyère à balais	<i>Erica scoparia</i>	1%	13%
Strate herbacée = 97%			
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	55%	10%
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	30%	40%
Callune	<i>Calluna vulgaris</i>	5%	45%
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	3%	48%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	2%	50%
Bruyère à balais	<i>Erica scoparia</i>	2%	52%
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	+	

➤ **Habitat 6 : Fossés temporaires → code CB : 89.22**

Le site d'étude est traversé par plusieurs fossés temporaires :

- Au nord du projet, le long de la clôture délimitant le camping ;
- A proximité immédiate de la frontière ouest du projet ;

Aucun de ces fossés temporaires n'est en eau au jour de l'investigation (15/12/16).

Ces derniers sont souvent colonisés par quelques formations de Molinie bleue (*Molinia caerulea*) au sein-même du lit des fossés.

I.2. Faune

➤ Avifaune

12 espèces d'oiseaux ont été contactées lors de la visite de site. Le contact de ces espèces a été fait ponctuellement, lorsque les individus chantaient ou étaient en vol.

Oiseaux		Directive oiseaux Annexe 1	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge France
Nom français	Nom latin				
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	/	Annexe II	X	LC
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	/	/	/	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	/	Annexe III	/	LC
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	/	Annexe III	X	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	/	Annexe II	X	LC
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	/	/	X	LC
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	/	Annexe II et III	X	LC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	/	/	/	LC
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	/	/	/	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	/	Annexe III	X	LC
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	/	Annexe II	X	LC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	/	Annexe III	X	LC

- **Statut UICN - LC** = Préoccupation mineure
- **Convention de Berne - Annexe II** = Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.
- **Convention de Berne - Annexe III** = Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...
- **Protection nationale** = Selon l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 qui fixe la liste des oiseaux dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale ; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

Ces espèces sont largement répandues sur le territoire, et sont donc communes.

Aucune espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux ni d'espèce représentant un enjeu de protection particulier n'a été recensée au sein du site d'étude et aux alentours directs le jour de la visite de site. De ce fait, le site n'est pas caractérisé par une sensibilité avifaunistique particulière. Pour autant, la majorité des espèces recensées sont protégées nationalement.

Elles vont essentiellement évoluer au sein des boisements situés au sein ainsi qu'aux alentours directs du projet.

➤ Mammifères

Des traces de présence de mammifères (empreintes, fèces, etc.) ont été observées sur le terrain d'étude. Ces mammifères sont listés dans le tableau suivant ainsi que leur protection réglementaire :

Mammifères		Directive Habitat-Faune-Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des mammifères de France et d'Europe
Nom français	Nom latin				
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	/	Annexe III	X	LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	/	/	/	LC

Des traces de présence de l'Ecureuil roux (cônes grignotés) et du Sanglier (traces de passage) ont été relevées au sein de l'aire d'étude.

Ces deux mammifères sont très fréquents sur le territoire national et ne représentent pas d'enjeux majeurs. A noter que l'Ecureuil roux bénéficie d'une protection nationale et se trouve inscrit à l'annexe III de la Convention de Berne.

Par ailleurs, ces milieux qui composent les alentours du site d'étude sont notamment susceptibles de renfermer des espèces communes de mammifères tels que le renard roux (*Vulpes vulpes*), le lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), le blaireau européen (*Meles meles*), la fouine (*Martes foina*), les mulots (*Apodemus spp.*), etc. .

➤ Reptiles et amphibiens

Aucun reptile ou amphibien n'a été observé au cours de l'investigation du 15 décembre 2016. La période est très peu propice à l'observation de ces deux taxons mais des investigations complémentaires permettraient d'affiner le diagnostic à ce niveau.

Concernant les amphibiens, leur probabilité de présence est essentiellement liée à la proximité du lac et à l'existence de fossés temporaires.

Les amphibiens sont donc susceptibles d'être retrouvés à proximité directe voire au sein du projet en période propice.

Au cours du repos hivernal, les amphibiens trouveront des zones refuges au sein des boisements.

➤ Entomofaune

La période de prospection n'est pas favorable à l'observation de l'entomofaune et des investigations complémentaires permettraient d'affiner le diagnostic à ce niveau.

II. RESULTATS DU DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

II.1. Zonages réglementaires

Le projet d'extension du camping de l'Arbre d'Or ne fait pas partie intégrante d'une zone humide d'importance majeure et le site n'est pas concerné par les zones humides inventoriées dans le cadre du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021.

Par ailleurs, la commune de PARENTIS-EN-BORN fait partie du territoire du SAGE « Etangs littoraux de Born et de Buch », actuellement mis en œuvre et approuvé par arrêté le 28 juin 2016.

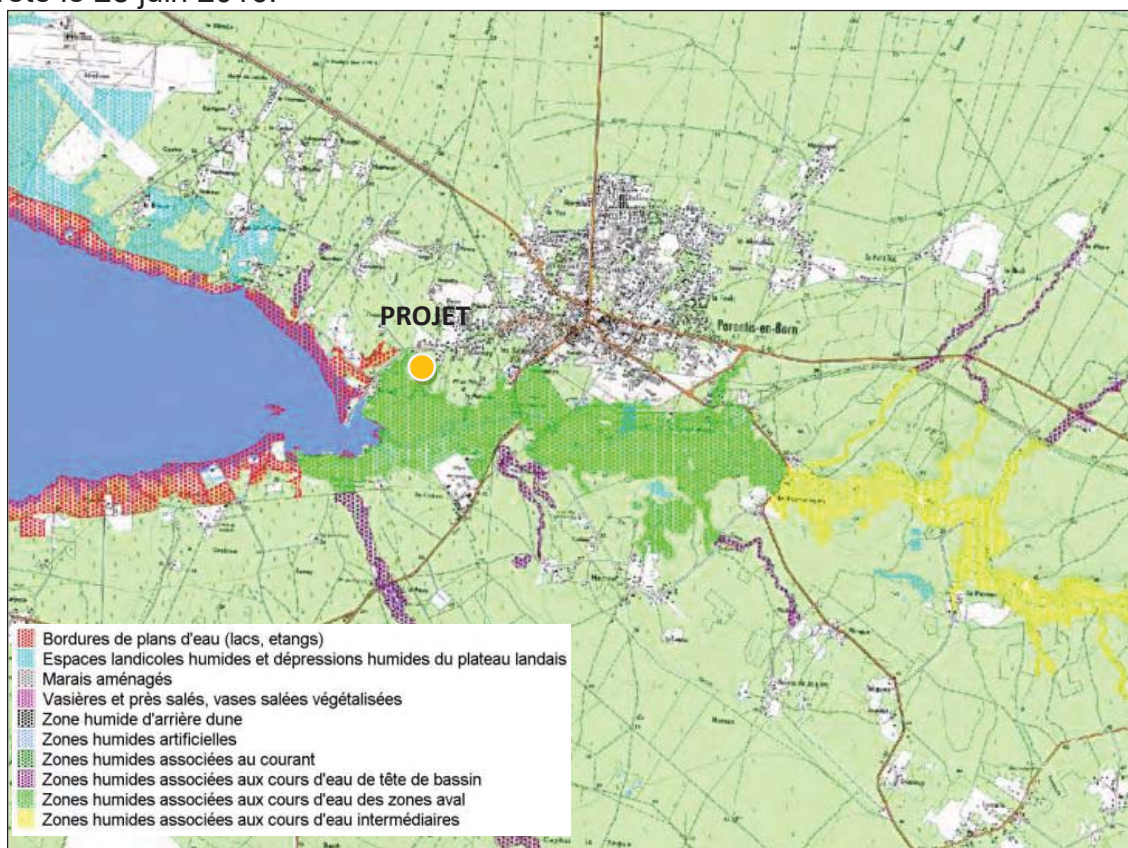


Tableau 6 : Cartographie des zones humides effectives recensées au sein du SAGE "Etangs littoraux de Born et de Buch" au 1/100 000ème (Source : GEOLANDES, 2016)

Une cartographie des « zones humides effectives » a été dressée à l'échelle du SAGE et le projet d'extension fait partie d'un zonage associé aux cours d'eau des zones aval. L'échelle d'interprétation de la cartographie ne permet pas une appréciation plus fine du recouvrement de la zone humide sur le périmètre du projet.

La présente étude s'attache donc à préciser cette surface à l'aide des critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 afin d'aboutir à un zonage de zone humide effective réglementaire.

II.2. Critère Flore-Habitat

D'après l'inventaire de terrain mené le 30 novembre 2016 (Cf. tableau des espèces composant les habitats décrits précédemment), plusieurs habitats composent ce site d'étude et un seul d'entre eux est considéré comme un habitat hygrophile, à savoir la « **Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols** » (Code CB : 41.54, Code Natura 2000 : 9190).

D'après le tableau présenté précédemment, cet habitat est classé comme une zone humide étant donné que plus de la moitié des espèces dominantes est considérée comme caractéristique de zones humides (Annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008).

Numéro	Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Caractère humide d'après arrêté du 1er octobre 2009
1	Lande atlantique à Callune	31.2383	/	NON
2	Lande à Fougère aigle	31.86	/	NON
3	Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols	41.54	9190	OUI
4	Boisement de Pin maritime x Lande à Fougère aigle	42.81x31.86	/	NON
5	Boisement épars de Pin maritime x Lande à Molinie bleue et à Fougère aigle	42.81x31.86x31.13	/	NON
6	Fossés temporaires	89.22	/	NON

Cet habitat hygrophile couvre **une superficie d'environ 570 m²** au sein du site d'étude, il est noté en bleu sur le tableau précédent.

D'après les tableaux présentés précédemment, **les habitats indiqués dans les cases colorées en blanc ne sont pas classés comme des zones humides étant donné que moins de la moitié des espèces dominantes est considérée comme caractéristique de zones humides (Annexe II de la l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008).**

De plus, d'après l'article L.211-108, point IV, du Code de l'Environnement : « Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux cours d'eau, plans d'eau et canaux, ainsi qu'aux infrastructures créées en vue du traitement des eaux usées ou des eaux pluviales ». Les fossés présents au sein du site d'étude ne peuvent donc pas non plus être considérés comme des zones humides étant donné qu'ils correspondent à un réseau de drainage des eaux pluviales.

II.2. Critère pédologique

Les sondages de sol ont été menés le 16/12/2016. Il en est ressorti dans l'étude des sols de type sableux de granulométrie fine à moyenne avec la présence d'horizons aliotiques. Ces passées aliotiques sont présentes au droit de chaque sondage à partir de profondeurs comprises entre 0,30 m/TN et 0,70 m/TN sur 10 cm à 30 cm d'épaisseur.

Des sables marron para-tourbeux ont également été rencontrés ponctuellement au droit du sondage située dans la « Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols » entre 0,70 m/TN et 0,80 m/TN. **Ce sondage présente des traits hydromorphiques caractéristiques d'une zone humide. Cette donnée vient donc confirmer les conclusions du critère floristique au niveau de l'habitat en question.**

III. RESULTATS DE L'ETUDE HYDROGEOLOGIQUE

III.1. Contexte géologique

D'après les données de la carte géologique au droit de l'opération, les formations sur lesquelles est situé le terrain sont les suivantes :

- **La Formation de Castets, datée du Pléistocène inférieur et notée NF1.** Celle-ci est caractérisée par des sables fluviatiles blanchâtres à petits granules de quartz hyalin. Vers le toit, ces sables peuvent localement présenter des lentilles d'argiles silteuses à finement sableuses ou organiques, et même des petits bancs de lignite.
- **Une formation alluvionnaire récente, notée Fz** et constituée de sables, graviers et argiles. Ces dépôts constituent l'ultime comblement des chenaux creusés lors de la dernière phase glaciaire wurmienne. Ils sont le plus souvent représentés par des sables fins organiques ou des argiles grisâtres.

III.2. Niveau piézométrique

Lors de la campagne de terrain (16/12/2016, période de moyennes eaux), le toit de la nappe superficielle a été mis en évidence au droit de chaque sondage. **Ce jour-là, la nappe se situait à une profondeur variable comprise entre 1,00 m/TN et 1,30 m/TN.**

En période de hautes eaux et d'après les traits hydromorphiques relevés dans les sondages, le niveau de la nappe superficielle est susceptible d'être moindre, de l'ordre de 0,20 m/TN à 0,70 m/TN.

IV. CONCLUSION

IV.1. Flore – Faune

En ce qui concerne la faune contactée lors des investigations, aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été mise en évidence lors de la visite du 15 décembre 2016. De plus aucune espèce faunistique ayant justifié la désignation de la ZSC des

« Zones humides de l'arrière-dune du Pays de Born » n'a été retrouvée. Des efforts de prospection supplémentaires aux saisons propices seront à même d'étoffer le diagnostic faunistique.

La faune commune, essentiellement représentée par l'avifaune, pourra continuer d'évoluer au cœur du projet d'extension qui conservera un aspect semi-naturel de par sa nature. Elle pourra également se déplacer vers les milieux alentours, riches en boisements mixtes et feuillus, au sein desquels elle accomplira son cycle de vie.

Aucune espèce floristique protégée, patrimoniale ou justifiant la désignation du site Natura 2000 n'a été mise en évidence au cours des investigations.

Parmi les habitats recensés au sein de l'emprise du terrain d'étude, l'un d'entre eux se trouve inscrit au sein de la Directive Habitats Faune-Flore en tant qu'habitat d'intérêt communautaire :

- Chênaie pédonculée à Molinie bleue (9190)

Cette chênaie, située au sein d'une dépression topographique au sud-est du projet, s'étend sur une surface de près de 570 m² et coïncide avec une zone humide. Cette surface est donc relativement réduite, que cela soit à l'échelle du projet ou à l'échelle du site Natura 2000 n°FR7200714 où cet habitat couvre près de 904,5 ha.

Par ailleurs, la connectivité avec d'autres habitats similaires ou zones humide est faible. La chênaie pédonculée à Molinie bleue se trouve donc isolée et cet état est susceptible de se dégrader au vu des habitats environnants.

En termes de composition floristique, l'habitat inventorié sur site présente un total de trois espèces indicatrices de l'habitat 9190 (EUR28) sur les 7 espèces indicatrices principales listées dans la fiche habitat. La composition s'éloigne donc de l'état floristique optimal de l'habitat de référence.

De plus, des espèces ligneuses pouvant perturber le milieu ont été recensés. Il s'agit de l'Arbousier (*Arbustus unedo*) et du Pin maritime (*Pinus pinaster*). Ce dernier aggrave les risques d'enrésinement de l'habitat et peut compromettre sa conservation.

L'ensemble de ces critères conduit à estimer l'état de conservation de l'habitat 9190 (EUR 28) recensé comme moyen à mauvais. A ce titre, il ne s'agit pas d'un enjeu de conservation majeur à l'échelle du projet.

De manière générale, bien que le projet soit situé en partie dans le périmètre de la ZSC des « Zones humides de l'arrière-dune du Pays de Born », il apparaît que seul l'un des huit habitats naturels recensés présente un intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000. De plus, l'état de conservation de cet habitat est jugé moyen à mauvais au vu des critères énoncés auparavant.

IV.2. Zones Humides

Ce projet d'extension est **concerné par la problématique des Zones Humides au vu des conclusions du diagnostic.**

Une zone humide, située au sud-est des terrains, au sein d'une dépression topographique sous la forme d'une « Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols » (Code CB : 44.1), a été mise en évidence au cours des investigations.

Elle occupe une surface de près de **570 m²**. **Ainsi, cette zone humide n'est pas concerné par la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature Loi sur l'Eau.**

Aucune espèce faunistique ou floristique d'intérêt n'a été investiguée au sein cette zone humide au cours de la visite de terrain.

Les conditions topographiques du secteur et la nature affleurante de la nappe ont favorisé la présence d'une zone humide à cet endroit.

Des fossés sont par ailleurs présents en limite et au sein de l'emprise du projet, et peuvent constituer des habitats aquatiques dégradés en période de hautes eaux.

Il est à noter que le projet n'est pas concerné par une zone humide définie dans le cadre du SDAGE Adour Garonne 2016-2021 mais qu'il se trouve dans l'emprise d'une des enveloppes de zones humides effectives définies dans le cadre du diagnostic du territoire du SAGE « Etangs littoraux de Born et de Buch ». Cette délimitation a été précisée dans le cadre de la présente étude à l'aide des critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

IV.3. Contexte hydrogéologique

La perméabilité est bonne (entre $3,72 \times 10^{-5}$ m/s et $4,47 \times 10^{-5}$ m/s) sur la totalité du site d'étude du fait de substrats sableux rendant possible une prise en charge des eaux par infiltration d'après l'étude hydrogéologique menée.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

Référence de la demande de compléments : 2016-4400_HG_incomplet

Dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Catégorie concernée : 45°



Département des Landes (40)

Maître d'ouvrage : Jean-Louis DUCOURNEAU

Commune de PARENTIS-EN-BORN

Extension du camping « L'Arbre d'Or »

Juillet 2017

EnVolis
Ingénierie - Environnement

SOMMAIRE

I. Courrier de demande de compléments d'informations émis par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en Nouvelle-Aquitaine	3
II. Note de réponses aux questions posées	4
I. Modification du plan de masse	6
II. Mesures d'évitement et de réduction	6
III. Risque feu de forêt	9
III. Plan de composition du projet (Variante n° 1 - Décembre 2016)	10
IV. Plan de composition du projet (Variante définitive - Juillet 2017)	11
V. Plan d'implantation des poteaux incendie au sein du camping	12
VIII. Evaluation des incidences Natura 2000 – Site des « Zones humides de l'arrière-dune du Pays de Born » (FR7200714).....	13

**I. Courrier de demande de compléments d'informations
émis par la Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement en Nouvelle-Aquitaine**

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 6 février 2017

Mission Évaluation Environnementale
Pôle Projets

Nos réf. : 2016-4400_HG_incomplet
Affaire suivie par : Helene GRAND
helene.grand@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 05 56 24 85 16

Monsieur,

Vous m'avez transmis une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact, reçue le 26 janvier 2017, pour le projet suivant :

Nom du projet : Défrichement de 10 400 m² préalable à l'extension de 49 emplacements du camping « l'arbre d'or »

Commune(s) : Parentis-en-Born

Après examen de votre demande, il s'avère que les rubriques du formulaire CERFA cochées ci-dessous nécessitent des compléments pour l'instruction de votre demande :

- 1 – Intitulé du projet
- 2 – Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire
- 3 – Rubrique(s) applicables
- 4 – Caractéristiques générales du projet
Votre projet consiste en l'extension de 49 emplacements de votre camping, prévoyez-vous la délimitation de ces emplacements par des végétaux ? Dans ce cas, veuillez identifier les essences qui seront implantées sur le terrain ?
Les 49 emplacements prévus accueilleront des tentes, veuillez préciser si le projet prévoit l'implantation d'un bloc sanitaire.
Veuillez préciser si les voies créées seront bitumées ou réalisées avec des matériaux perméables.
- 5 – Sensibilité environnementale de la zone d'implantation
- 6 – Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé
La prospection de terrain réalisée le 30 novembre 2016 a permis d'identifier certaines espèces faunistiques et floristiques sur le terrain ainsi que la présence d'une zone humide (chênaie avec la présence de landes à molinie). Cependant la période n'est pas propice pour identifier certaines espèces (amphibien, reptile, avifaune, entomofaune, chiroptère...) d'autant que votre projet est situé dans le site Natura 2000 « zones humides de l'arrière-dune du pays de Born » référencé FR7200714, qui présente des espèces protégées et menacées telles que la Cistude, le Vison, la Loutre d'Europe...

Veillez ainsi présenter les mesures d'évitement et de réduction des impacts de votre projet sur l'environnement en vous appuyant sur des inventaires complémentaires et présenter une évaluation des incidences Natura 2000.

Veillez présenter également les mesures envisagées tenant compte du risque feu de forêt.

- | | |
|--------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | 7 – Auto-évaluation (facultatif) |
| <input type="checkbox"/> | 8 – Annexes obligatoires |
| <input type="checkbox"/> | 9 - Engagement et signature |

Afin que votre demande puisse être instruite, je vous demande de bien vouloir me transmettre l'ensemble des compléments aux points listés ci-dessus, en rappelant le n° de dossier figurant en objet, soit par courrier à l'adresse suivante :

DREAL Nouvelle - Aquitaine
Mission Évaluation Environnementale
Cité administrative
Rue Jules Ferry
33 090 BORDEAUX CEDEX

soit par mél :

pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Le délai d'instruction de trente-cinq jours dont je dispose pour vous informer de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact ne commencera qu'à compter de la réception par mon service de l'intégralité de ces éléments. Je vous informe qu'en l'absence de réponse dans un délai de six mois, votre demande sera classée sans suite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,

Pour le Directeur et par délégation
Le Chef de la Mission
Evaluation Environnementale

Pierre QUINET

Monsieur Jean-Louis DUCOURNEAU
456 route des Ecureuils
40 160 PARENTIS-EN-BORN

II. Note de réponses aux questions posées

- 4 - Caractéristiques du projet : Votre projet consiste en l'extension de 49 emplacements de votre camping, prévoyez-vous la délimitation de ces emplacements par des végétaux ? Dans ce cas, veuillez identifier les essences qui seront implantées sur le terrain ? Les 49 emplacements prévus accueilleront des tentes, veuillez préciser si le projet prévoit l'implantation d'un bloc sanitaire. Veuillez préciser si les voies créées seront bitumées ou réalisées avec des matériaux perméables.

Les limites des emplacements seront matérialisées par quelques plantations d'arbousiers et de genets, essences typiques de la région, sans que ces plantations ne constituent des haies.

De manière générale, aucune espèce exotique envahissante ou espèce allochtone ne sera intégrée au sein du plan de plantation. Ces mesures permettront de conserver une cohérence paysagère, tout en évitant la propagation d'espèces invasives dans le milieu naturel.

Il n'y aura pas de construction, quelle qu'elle soit, sur le terrain objet du projet. **Aucun bloc sanitaire n'est donc prévu sur l'emprise du projet.**

Les voies seront stabilisées en grave non traitée grise, cela afin de limiter l'imperméabilisation et l'impact visuel.

- 6 - Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé : La prospection de terrain réalisée le 30 novembre 2016 a permis d'identifier certaines espèces faunistiques et floristiques sur le terrain ainsi que la présence d'une zone humide (Chênaie avec la présence de landes à molinie). Cependant, la période n'est pas propice pour identifier certaines espèces (amphibien, reptile, avifaune, entomofaune, chiroptère...) d'autant que votre projet est situé dans une zone Natura 2000 « Zones humides de l'arrière-dune du Pays de Born » référencé FR7200714, qui présente des espèces protégées et menacées telles que la Cistude, le Vison, la Loutre d'Europe... Veuillez ainsi présenter les mesures d'évitement et de réduction des impacts de votre projet sur l'environnement en vous appuyant sur des inventaires complémentaires et présenter une évaluation des incidences Natura 2000. Veuillez présenter également les mesures envisagées tenant compte du risque feu de forêt.

Dans le cadre de la mise en œuvre des inventaires faune/flore complémentaires, une prise de contact a été effectuée avec Philippe MALLET, chargé de l'évaluation des incidences Natura 2000 au sein de la DDTM des Landes (40), Service Eau et Forêt. Cet échange a notamment permis de discuter et de conforter collégalement le calendrier des investigations à mener de manière à couvrir les différentes sensibilités écologiques du site remarquable. Ceci dans le but d'appréhender les incidences du projet d'extension dans leur globalité.

Le calendrier des inventaires est présenté au sein du dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 joint en annexe.

I. MODIFICATION DU PLAN DE MASSE

Il convient de signaler l'élaboration d'une nouvelle variante du plan de masse tenant compte des sensibilités écologiques mises en évidence durant les investigations de terrain menées entre novembre 2016 et juillet 2017.

Cette variante est présentée dans la suite de la réponse au complément d'informations. Elle implique notamment la suppression de deux emplacements et des ajustements surfaciques d'autres emplacements. **Par conséquent, le projet d'extension comprend désormais 47 emplacements destinés à l'accueil de tentes.**

II. MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION

Les différentes mesures d'évitement et de réduction ont permis de diminuer de manière sensible les incidences du projet sur la zone humide diagnostiquée (inférieure à 1 000m²) ainsi que sur le site Natura 2000 qui intersecte le projet. Elle sont explicitées par la suite et figurent également au sein du dossier d'incidences joint en annexe.

Au cours des investigations de terrain, un habitat d'intérêt communautaire, prioritaire a pu être inventorié, il s'agit de la « Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols » (Code CB : 41.54 et Code Natura 2000 : 9190) qui figure également sous le nom de « Chênaie pédonculée à Molinie bleue » et « Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* » au sein des cahiers d'habitat Natura 2000. Il est également recensé à l'intérieur du site remarquable des 2000 « Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born ». Les deux variantes du projet sont présentées ci-après.

▪ **Variante n°1**

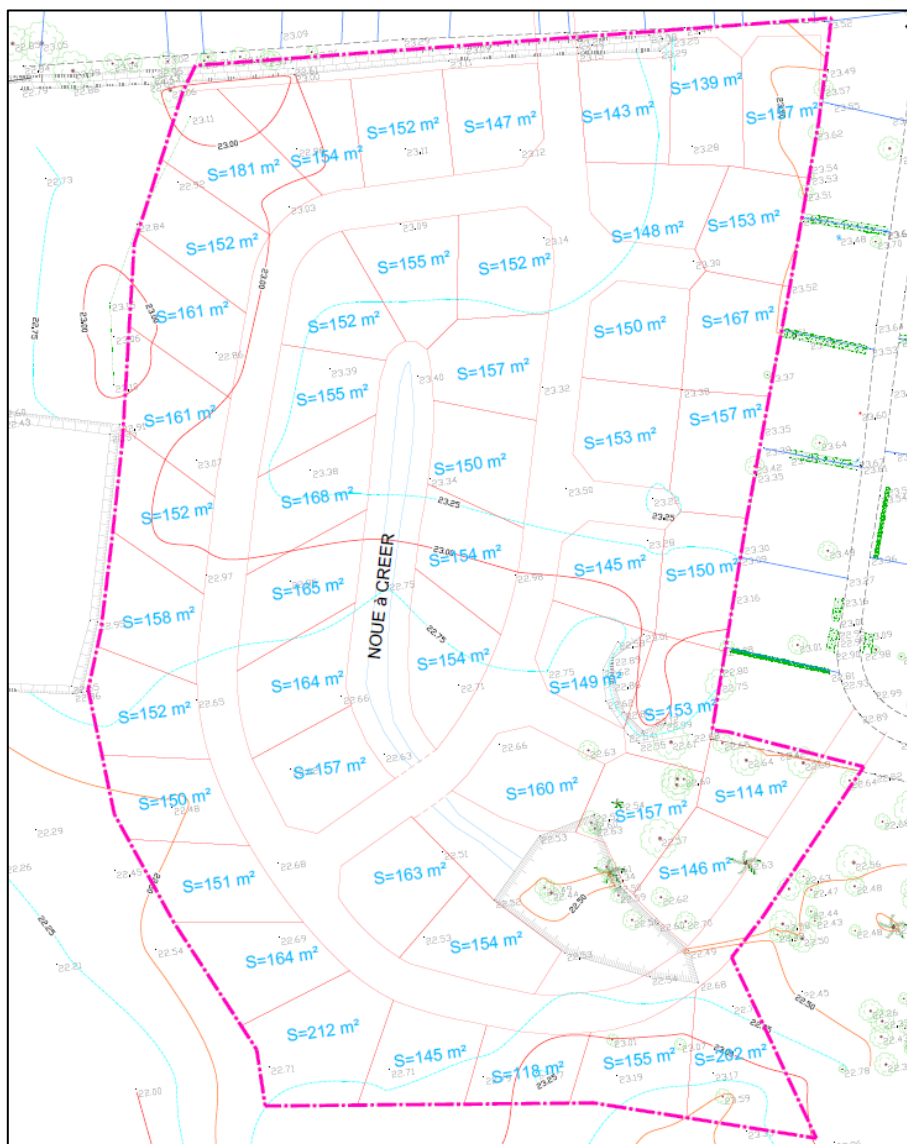


Figure 1 : Première variante du projet d'extension (Décembre 2016)

Cette première variante comprend 49 emplacements de tentes, une voirie d'accès connectée au camping existant au nord et au sud ainsi qu'une noue centrale.

Les investigations de terrain ont amené au diagnostic de la « Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols » (Code N2000 : 9190) au sud-est du périmètre, au niveau du point bas (Cf. Cartographie des habitats du dossier d'incidences). La figure suivante présente un détail de cette zone avec une surimpression du plan de masse du projet.

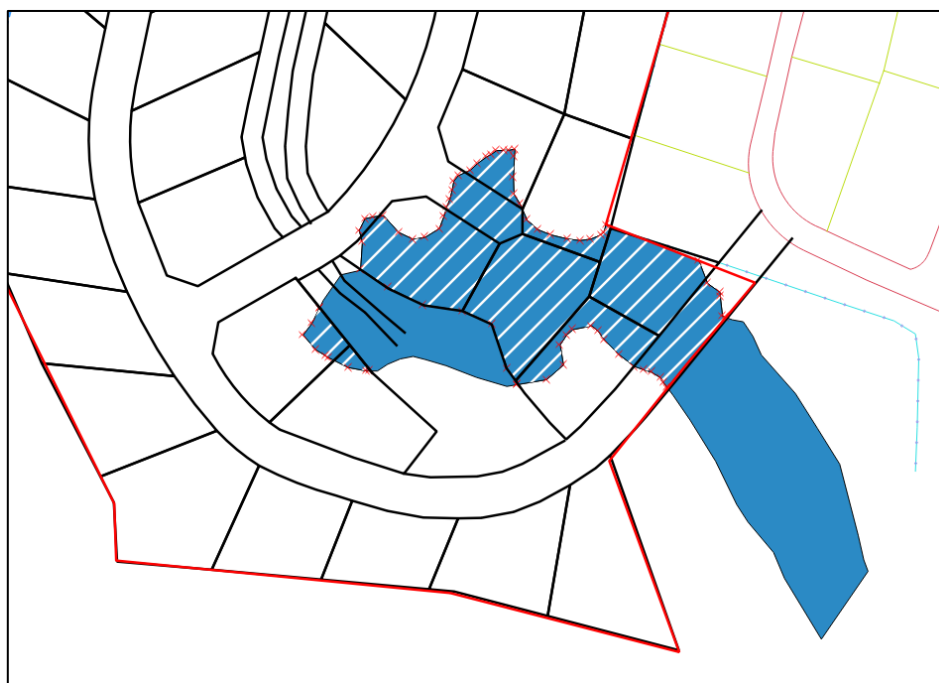


Figure 2 : Incidences sur la " Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols " dans la première version du plan de masse

La « Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols » (Code N2000 : 9190) est visible en bleu sur la figure précédente. Elle occupe près de 1 195 m² à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre du projet.

Dans cette variante du projet, l'habitat se trouve en intersection avec les futurs emplacements ainsi qu'avec la voirie (hachures blanches sur la figure). Au final, la surface d'habitats conservée au sein des espaces non aménagés est d'environ 582 m².

- **Variante n°2**

Suite à cela, le plan de composition a été revu et la dernière version est présentée par ailleurs (Cf. Planche Plan de composition). La figure suivante fournit cette fois le détail de ce secteur pour la variante n°2.

Les incidences sur l'habitat d'intérêt communautaire sont largement réduites dans cette proposition de plan de composition où plusieurs emplacements ont été réduits et/ou déplacés.

Au final, la surface conservée de « Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols » (Code N2000 : 9190) est estimée à près de 1 033 m² soit plus de 85 % de la superficie de l'habitat initial.

La présence de la voirie peut conduire à un morcellement de l'habitat. C'est pourquoi **il a été proposé de mettre en place un dalot (busage de section carrée) sous la voie d'accès afin d'assurer le passage des espèces et la continuité hydraulique de cette zone dépressionnaire qui est engorgée lors des pluies.**

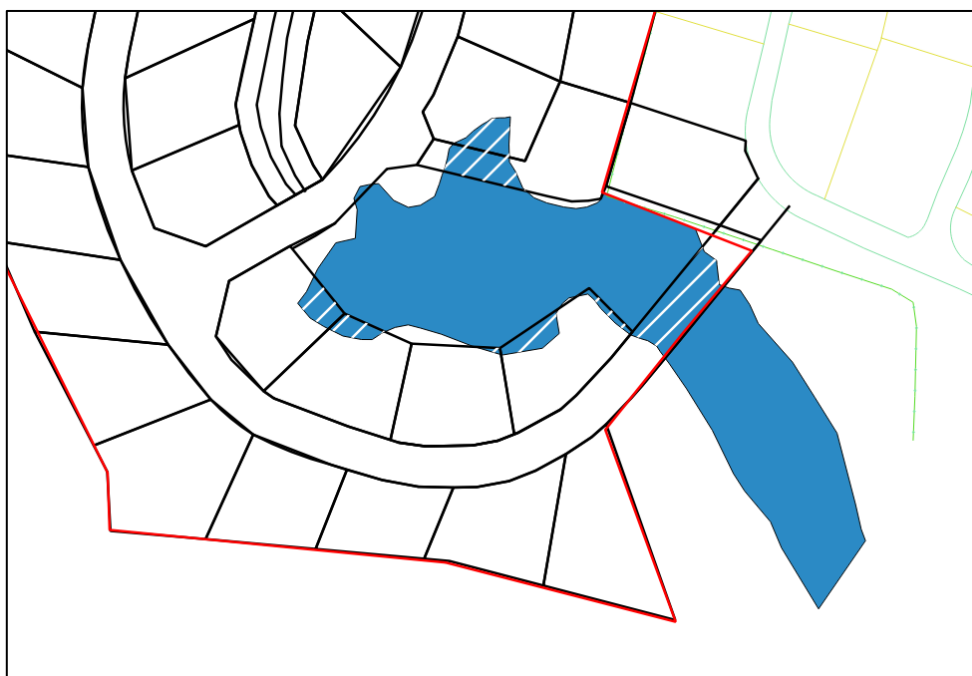


Figure 3 : Incidences sur la " Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols " dans la deuxième version du plan de masse

Par ailleurs, les préconisations suivantes sont émises en ce qui concerne la **phase travaux** :

- balisage de la « Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols » (Code N2000 : 9190) à l'aide de signalisations et de rubanises de manière à ne pas dégrader la végétation dans la zone préservée,
- usage de voies de circulations prédéfinies et adaptées,
- aucun déversement de substances nocives et/ou polluantes sur site.

III. RISQUE FEU DE FORET

L'emprise actuelle du camping comprend déjà des installations destinées à la lutte contre les feux de forêt sous la forme de bornes incendies. La densité d'implantation (5 poteaux incendie) de ces bornes et leur distance au projet d'extension sont suffisantes pour assurer la protection face au risque feu de forêt.

Une cartographie de l'implantation des bornes est jointe en annexe.

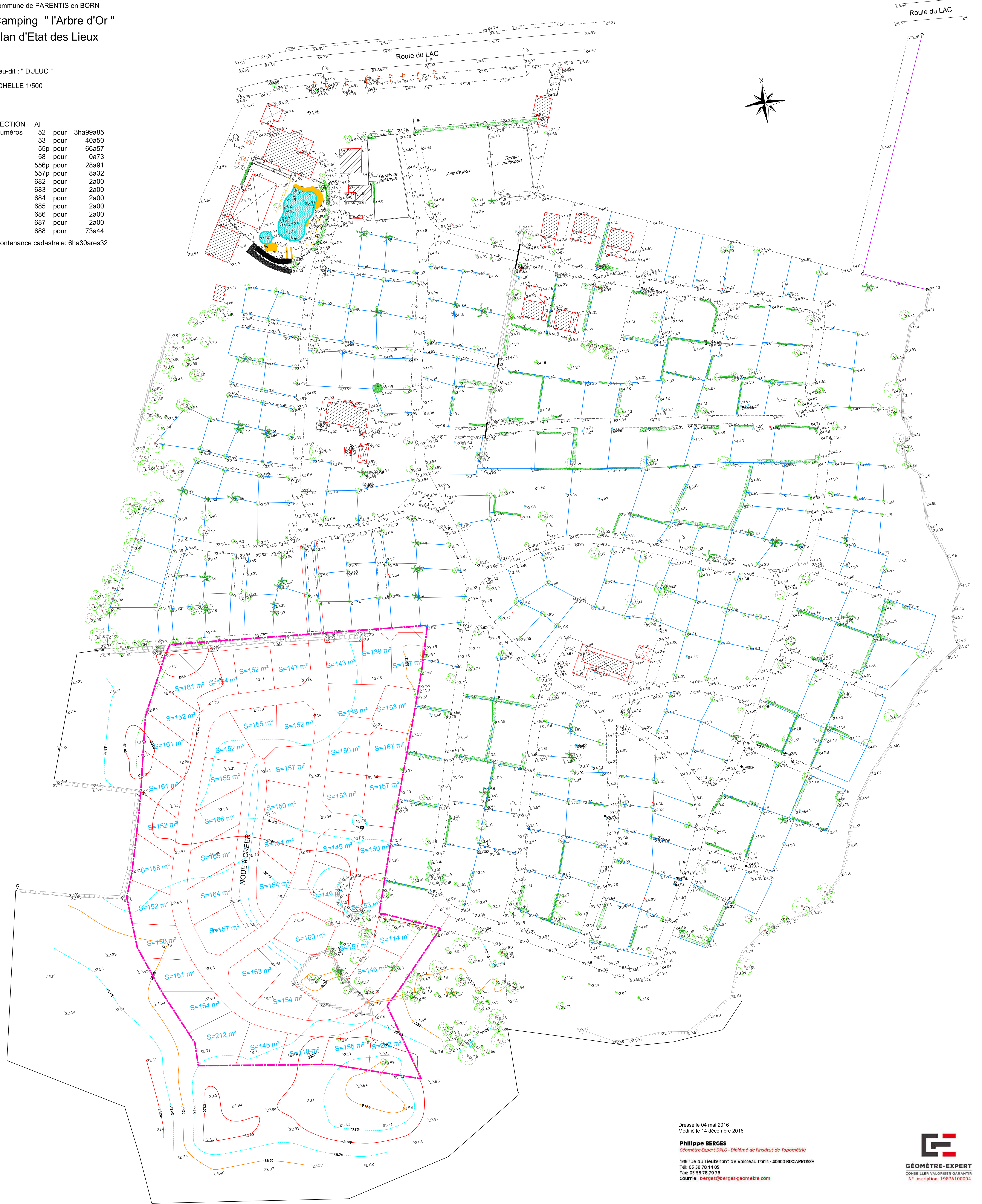
**III. Plan de composition du projet
(Variante n° 1 - Décembre 2016)**

Commune de PARENTIS en BORN
Camping " l'Arbre d'Or "
Plan d'Etat des Lieux

Lieu-dit : " DULUC "
ECHELLE 1/500

SECTION	AI
52 pour	3ha99a85
53 pour	40a50
55p pour	66a57
58 pour	0a73
556p pour	28a91
557p pour	8a32
682 pour	2a00
683 pour	2a00
684 pour	2a00
685 pour	2a00
686 pour	2a00
687 pour	2a00
688 pour	73a44

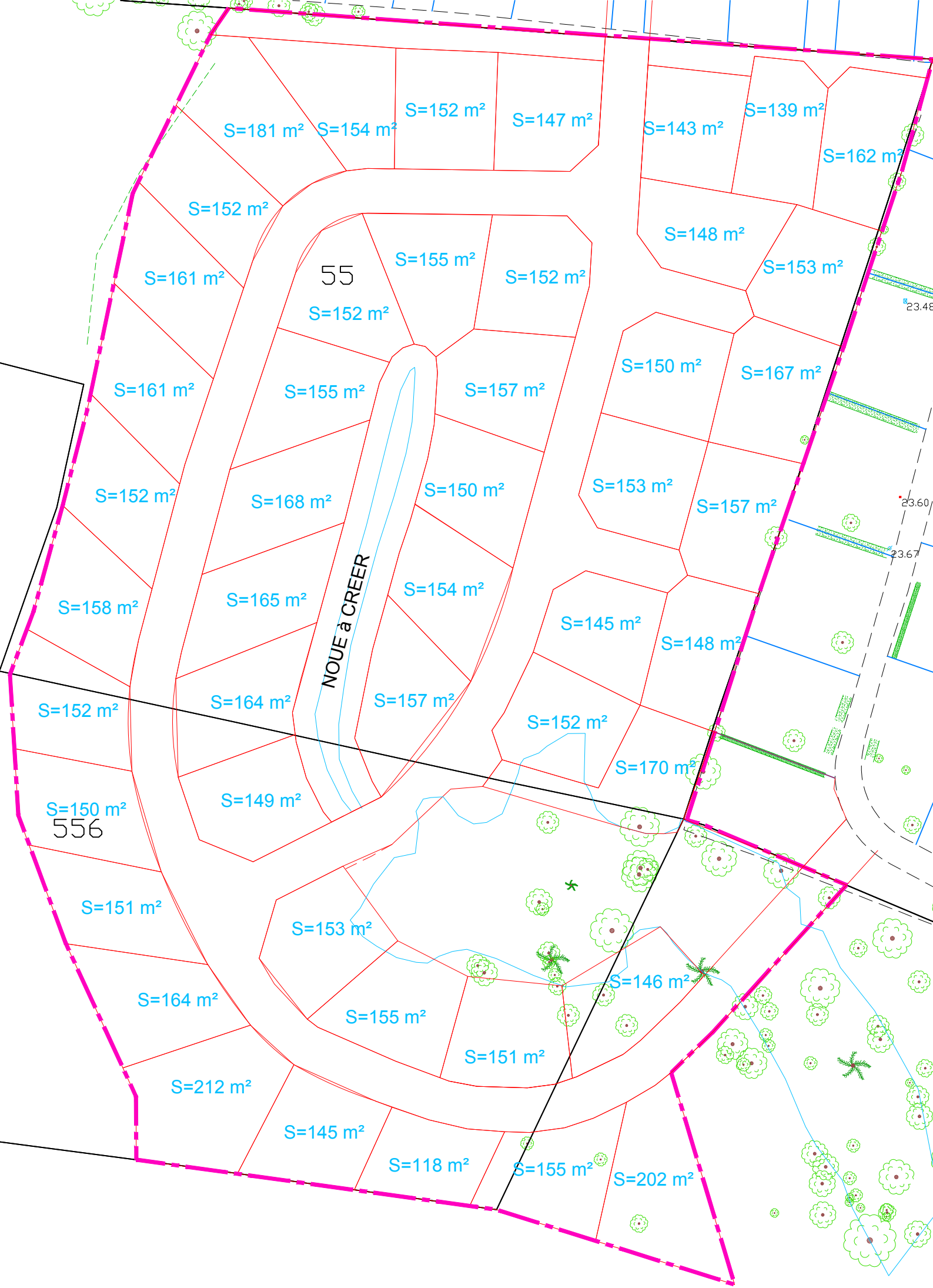
Contenance cadastrale: 6ha30ares32



Dressé le 04 mai 2016
Modifié le 14 décembre 2016
Philippe BERGES
Géomètre-Expert D.R.G. - Diplômé de l'Institut de Topométrie
168 rue du Lieutenant de Vaisseau Paris - 40600 BISCARROSSE
Tél: 05 58 78 14 05
Fax: 05 58 78 79 76
Courriel: berges@berges-geometre.com



**IV. Plan de composition du projet
(Variante définitive - Juillet 2017)**



S=181 m² S=154 m² S=152 m² S=147 m² S=143 m² S=139 m² S=162 m²

S=152 m² S=161 m² 55 S=155 m² S=152 m² S=148 m² S=153 m²

S=161 m² S=152 m² S=155 m² S=157 m² S=150 m² S=167 m²

S=152 m² S=168 m² S=150 m² S=153 m² S=157 m²

S=158 m² S=165 m² S=154 m² S=145 m² S=148 m²

S=152 m² S=164 m² S=157 m² S=152 m² S=170 m²

S=150 m² 556 S=149 m² S=152 m² S=170 m²

S=151 m² S=153 m² S=146 m²

S=164 m² S=155 m² S=151 m²

S=212 m² S=145 m² S=151 m²

S=145 m² S=118 m² S=155 m² S=202 m²

557

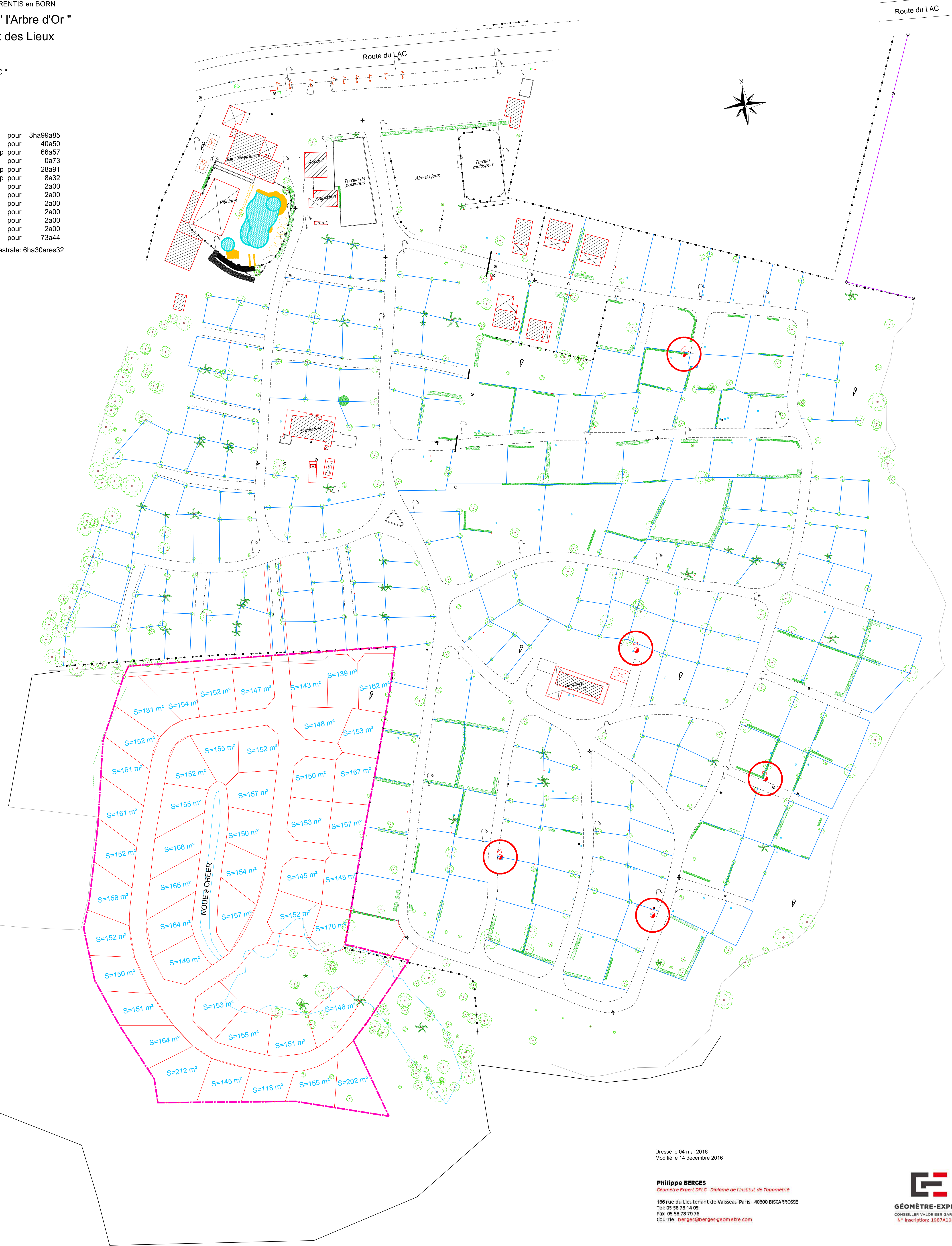
V. Plan d'implantation des poteaux incendie au sein du camping

Commune de PARENTIS en BORN
 Camping " l'Arbre d'Or "
 Plan d'Etat des Lieux

Lieu-dit : " DULUC "
 ECHELLE 1/500

SECTION Numéros	AI	
52	pour	3ha99a85
53	pour	40a50
55p	pour	66a57
58	pour	0a73
556p	pour	28a91
557p	pour	8a32
682	pour	2a00
683	pour	2a00
684	pour	2a00
685	pour	2a00
686	pour	2a00
687	pour	2a00
688	pour	73a44

Contenance cadastrale: 6ha30ares32



Dressé le 04 mai 2016
 Modifié le 14 décembre 2016

Philippe BERGES
 Géomètre-Expert ORLQ - Diplômé de l'Institut de Topométrie
 166 rue du Lieutenant de Vaisseau Paris - 40600 BISCARROSSE
 Tél: 05 58 78 14 05
 Fax: 05 58 78 79 76
 Courriel: berges@berges-geometrie.com



**VIII. Evaluation des incidences Natura
2000 – Site des « Zones humides de l'arrière-dune du
Pays de Born » (FR7200714)**

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Au sens de l'article R. 414-23 du Code l'Environnement et de la circulaire du
15 avril 2010



Département des Landes (40)

Maître d'ouvrage : Jean-Louis DUCOURNEAU

Commune de PARENTIS-EN-BORN



Projet d'extension du camping « L'Arbre d'or »

Juillet 2017



EnVolis
Ingénierie - Environnement

SOMMAIRE

I.	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	3
II.	PRESENTATION DE L'OPERATION	3
	1. Localisation du projet	3
	2. Présentation du projet.....	4
	II.2.1. Caractéristiques de la surface de camping et caravanning	4
	II.2.2. Caractéristiques des différents travaux programmés	5
	II.2.3. Description de la phase travaux.....	8
	3. Présentation du site du projet.....	8
	II.3.1. Habitats et flore	8
	II.3.2. Faune	20
	4. Présentation du site Natura 2000 concerné	23
	II.4.1. Habitats naturels présents dans le site Natura 2000 à proximité et au sein du terrain d'étude.....	26
	II.4.2. Flore remarquable présente dans le site Natura 2000.....	27
	II.4.3. Faune présente dans le site Natura2000.....	28
III.	ANALYSE DE L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000	31
IV.	ANALYSE DES INCIDENCES DIRECTES ET INDIRECTES, TEMPORAIRES ET PERMANENTES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES.....	34
	1. Incidences sur le contexte hydrographique	34
	IV.1.1. Impacts en phase travaux	34
	IV.1.2. Impacts en phase d'exploitation	35
	2. Incidences sur la flore et les habitats naturels	36
	IV.2.1. Incidence du projet sur la flore.....	36
	IV.2.2. Incidence du projet sur les habitats	36
	3. Incidences sur la faune	40
V.	SYNTHESE	40
VI.	ANNEXES.....	Erreur ! Signet non défini.

FIGURES

Figure 1 : Situation géographique du projet (Source : IGN, 1: 550 000).....	4
Figure 2 : Photographie représentant la Lande atlantique à Callune.....	10
Figure 3 : Prise de vue représentant la Lande à Fougère aigle	11
Figure 4 : Prise de vue représentant la Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols.....	12
Figure 5 : Prise de vue représentant la Chênaie acidiphile aquitano-ligérienne	13
Figure 6 : Prise de vue représentant le Boisement de pin maritime x Lande à Fougère aigle	14
Figure 7 : Prise de vue représentant le Boisement épars de pin maritime x Lande à Molinie bleue et à Fougère aigle	15
Figure 8 : Prise de vue représentant le fossé temporaire au nord du projet.....	16
Figure 9 : Prise de vue représentant la Lande mésohygrophile à Fougère aigle et Molinie bleue.....	17
Figure 10 : Prise de vue représentant la Prairie humide à Jonc diffus	17
Figure 11 : Prise de vue représentant l'Aulnaie marécageuse oligotrophe x Roncier	18
Figure 12 : Première variante du projet d'extension (Décembre 2016)	37

Figure 13 : Incidences sur la " Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols " dans la première version du plan de masse.....	38
Figure 14 : Incidences sur la " Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols " dans la deuxième version du plan de masse.....	39

TABLEAUX

Tableau 1 : Habitats naturels présents sur le site d'étude.....	9
Tableau 2 : Avifaune recensée sur la zone d'étude (source : ENVOLIS).....	20
Tableau 3 : Mammifères recensées sur la zone d'étude (Source : ENVOLIS).....	21
Tableau 4 : Reptiles recensées sur la zone d'étude (Source : ENVOLIS).....	22
Tableau 5 : Entomofaune recensées sur la zone d'étude (Source : ENVOLIS).....	22
Tableau 6 : Liste des habitats d'intérêts communautaires recensés au sein du site Natura 2000 « Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born » (Source : DOCOB et FSD).....	26
Tableau 9 : Liste des espèces floristiques d'intérêt communautaire recensées au sein du site Natura 2000 « <input type="checkbox"/> Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born » (Source : DOCOB et FSD).....	28
Tableau 10 : Liste des espèces faunistiques d'intérêt communautaire recensées au sein du site Natura 2000 « Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born » (Source : DOCOB et FSD).....	28
Tableau 13 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 " Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born ".....	31
Tableau 14 : Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 " Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born ".....	33

PLANCHES

Planche 1 Situation géographique.....	6
Planche 2 Plan de composition du projet (Juillet 2017).....	7
Planche 4 Carte des habitats naturels.....	19
Planche 5 Localisation du site Natura 2000.....	25

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'évaluation des incidences Natura 2000 est prévue par les paragraphes 3 et 4 du chapitre 6 de la directive « habitats, faune, flore ». **L'article R. 414-23** du Code de l'Environnement ainsi que la **circulaire du 15 avril 2010** décrivent le contenu de l'évaluation des incidences Natura 2000. Celui-ci est variable en fonction de l'existence ou de l'absence d'incidence de l'activité proposée sur un site Natura 2000. L'objet de l'évaluation des incidences Natura 2000 est de déterminer si l'activité envisagée portera atteinte aux objectifs de conservation des habitats naturels et espèces végétales et animales d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site concerné. La détermination d'atteinte aux objectifs de conservation d'un site ne peut être envisagée qu'au cas par cas, au regard du projet d'activité.

Il s'agit dans un premier temps de **définir l'état initial des habitats, de la faune et de la flore ainsi que leur état de conservation.**

Les dates d'investigation ont été discutées et validées avec Philippe MALLET, chargé de l'évaluation des incidences Natura 2000 (DDTM des Landes Service Nature et Forêt) afin de répondre de manière précise à l'évaluation demandée.

La deuxième partie consistera à **évaluer les effets directs ou indirects sur l'environnement en termes d'habitats naturels, de faune, de flore** et de leurs interrelations mais aussi en considérant le fonctionnement des écosystèmes.

Dans le cadre d'un complément d'informations à une demande d'examen au cas par cas (Réf : 4400_2016_HG_Incomplet), une évaluation des incidences Natura 2000 est nécessaire, dont les détails sont présentés par la suite.

I. PRESENTATION DE L'OPERATION

1. Localisation du projet

↳ Sources : - IGN

↳ Planches: - Situation géographique

Le projet est situé sur la commune de PARENTIS-EN-BORN, dans le département des Landes (40), à environ 30 km au sud du Bassin d'Arcachon et à près de 65 km au sud-ouest de l'agglomération bordelaise.

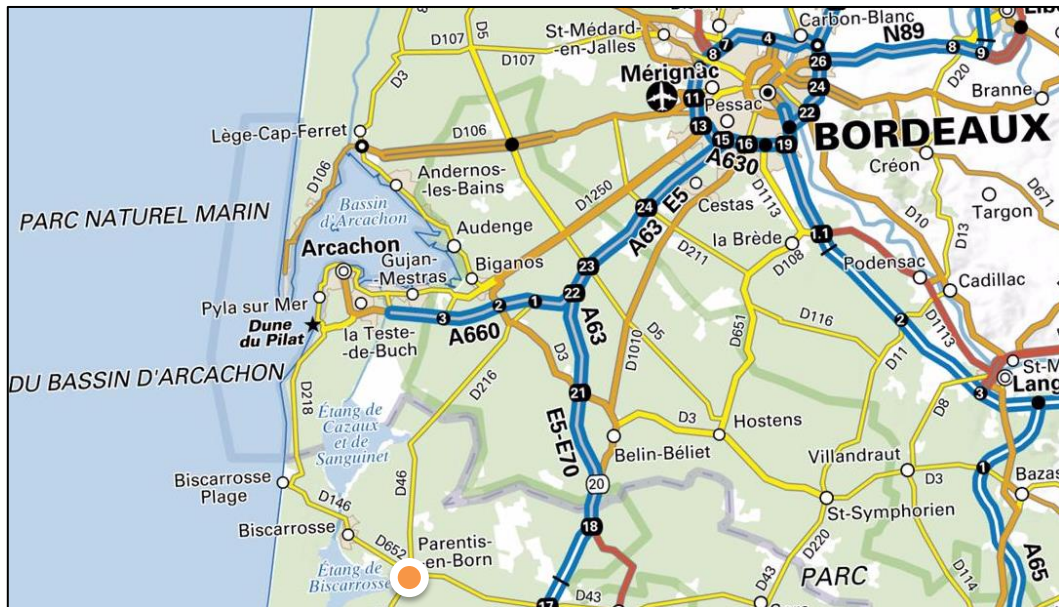


Figure 1 : Situation géographique du projet (Source : IGN, 1: 550 000)

Au niveau local, l'extension au sud de l'emprise du camping « L'Arbre d'Or », situé à une distance d'environ 1,5 km du centre-bourg de la commune de PARENTIS-EN-BORN. L'Étang de BISCARROSSE et de PARENTIS est quant à lui situé à près de 650 m à l'ouest du camping. Le lieu est hautement touristique en période estivale mais emploie également des salariés toute l'année. Il est facilement accessible depuis la Route du Lac qui dessert le camping depuis le nord (Cf Planche *Situation géographique*).

2. Présentation du projet

- ↳ Sources : - Cabinet d'expert-géomètre Philippe BERGES
- ↳ Planches: - Plan de composition de l'extension du camping

Le camping de « L'Arbre d'Or » prévoit l'extension de l'emprise actuelle du site au sud-ouest de ce dernier pour une superficie de près de 10 400 m² sur la commune de PARENTIS-EN-BORN. Les parcelles n°55p, 556p et 557p de la section AI sont concernés par le projet (Cf. Planche *Situation cadastrale*).

II.2.1. Caractéristiques de la surface de camping et caravanning

L'installation actuelle occupe une surface cadastrale totale d'environ 49 808 m² et se décline en plusieurs types d'emplacements selon la formule de location :

- 98 emplacements vides, destinés à accueillir tentes ou caravanes
- 8 emplacements HLL (Habitation Légère de Loisir) dont 5 pour le personnel
- 93 emplacements destinés à l'accueil des mobilhomes

Au total, ce sont 225 emplacements (dont 211 actuellement en usage) qui composent la surface du camping. Les parcelles cadastrales concernés appartiennent toutes à la section CI, n°12, 13, 14, 15, 27, 28, 29, 32, 33, 34+31, 37, 38, 49b, 80, 103 et 163.

L'enceinte du camping comprend divers bâtiments destinés aux clients ou au personnel :

- 1 bâtiment d'accueil
- 2 bâtiments sanitaires
- 1 bar ainsi qu'un restaurant
- 1 piscine couvert ainsi qu'une piscine non couverte

- 1 terrain multisports, 1 terrain de pétanque et une aire de jeux

Le camping est muni par un réseau de voies d'accès qui desservent l'ensemble du site touristique. L'installation est accessible depuis la route du Lac au nord de l'aménagement.

II.2.2. Caractéristiques des différents travaux programmés

Les travaux prévus ont pour but l'extension de l'emprise actuelle du camping « L'Arbre d'Or » au niveau de son secteur sud-ouest. Au total, ce sont 47 emplacements supplémentaires qui sont projetés, uniquement destinés à l'accueil de tentes et de véhicules légers.

❖ **Défrichage préalable à la création des emplacements**

Une partie du site étant occupée par des boisements de Pin maritime (Cf. Cartographie des habitats naturels), la mise en place de l'extension nécessitera l'abattage de certains sujets afin de créer l'espace nécessaire.

Ce défrichage suivra les étapes suivantes :

- Nettoyage de la strate herbacée et arbustive si nécessaire,
- Abattage des sujets ligneux,
- Dessouchage des sujets ligneux et exportation.

Les sujets non gênants dans le cadre de l'extension seront conservés dans la mesure du possible. Le défrichage aura lieu en dehors de la période de nidification de l'avifaune commune, et sera effectué de préférence entre novembre et février.

❖ **Mise en place des réseaux et des voies d'accès**

Les emplacements bénéficieront d'un raccordement électrique ainsi que de distribution d'eau potable. Ainsi, une pose de réseaux souterrains aura lieu sous l'emprise des voies avec la mise en place des réseaux basse tensions et eau potable.

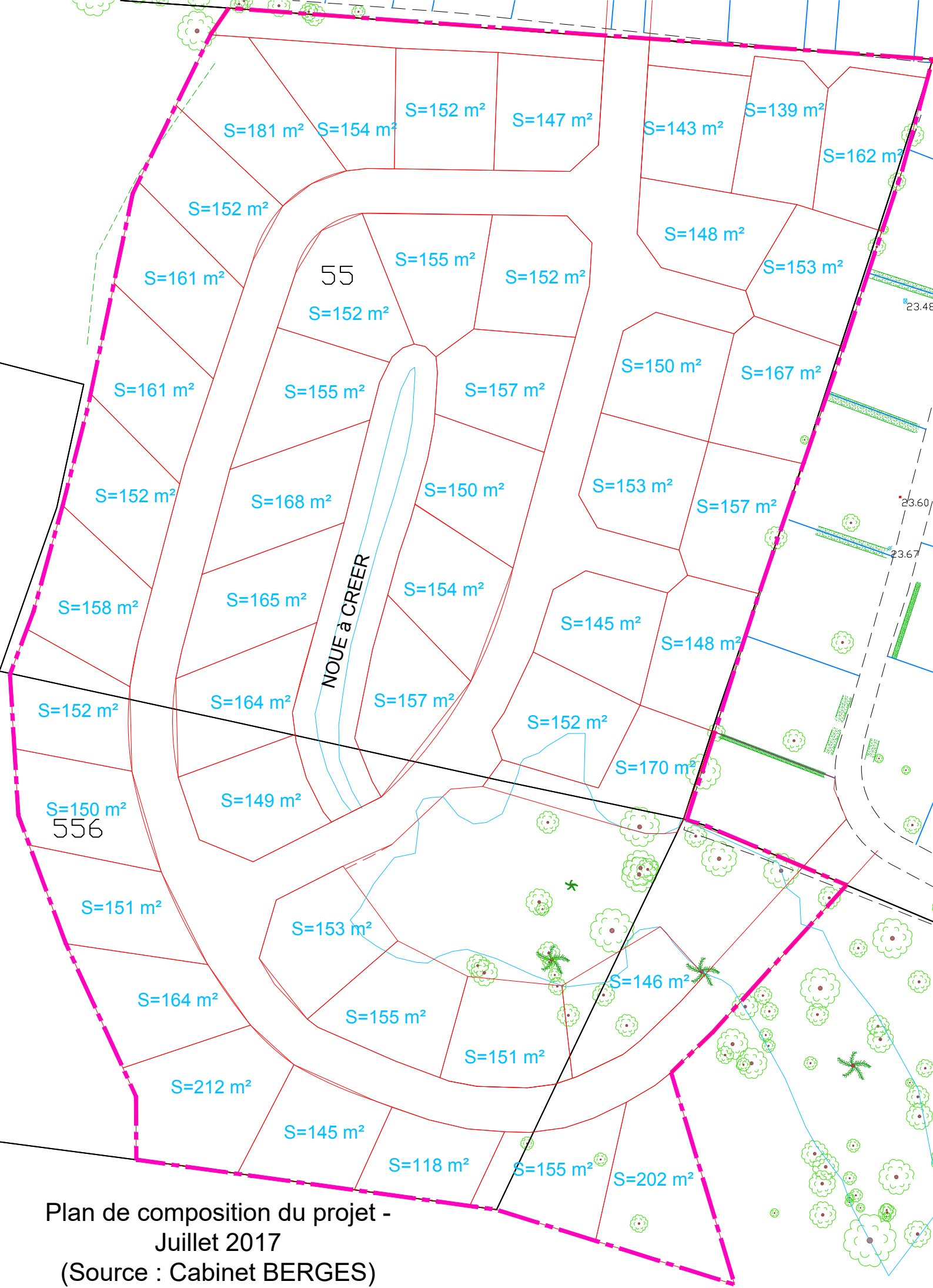
Une voie d'accès est prévue pour desservir l'ensemble des lots. Cette dernière sera constituée de grave non-traitée, de manière à limiter au maximum les surfaces imperméabilisées.

❖ **Gestion des eaux pluviales**

Les eaux pluviales seront collectées au sein d'une noue centrale (cf. Plan de composition du projet) raccordée au point le plus bas et seront infiltrées sur place. Aucun bassin de rétention n'est prévu au sein de l'aménagement.

❖ **Matérialisation des emplacements**

Les limites des emplacements seront matérialisées par quelques plantations d'Arbousiers et de Genêts à balais, essences typiques de la région, sans que ces plantations ne constituent des haies à proprement parler.



Plan de composition du projet -
 Juillet 2017
 (Source : Cabinet BERGES)

II.2.3. Description de la phase travaux

La phase travaux est programmée pour une durée totale de 8 semaines consécutives. Elle aura lieu en dehors de la période de fréquentation et en dehors de la période de reproduction des espèces.

Aucune construction n'est prévue, la surface de plancher créée est donc nulle.

3. Présentation du site du projet

Le site étudié a été localisé précédemment. Afin de réaliser cette évaluation des incidences Natura 2000, l'étude a été menée sur le périmètre strict du projet et sur un périmètre élargi afin d'appréhender le contexte global de la végétation et de la faune.

Dans le cadre de la rédaction du document d'incidences, les investigations ont été réparties le long de l'année afin de couvrir le cycle biologique des espèces. **Les dates d'investigation ont été discutées et validées avec Philippe MALLET, chargé de l'évaluation des incidences Natura 2000 (DDTM des Landes Service Nature et Forêt)** afin de répondre de manière précise à l'évaluation demandée.

Date de l'inventaire	Taxon concerné
30 novembre 2016	Habitats floristiques Avifaune Mammifères
20 mars 2017 (soirée)	Amphibiens Avifaune
20 avril 2017	Habitats et flore remarquable Avifaune Mammifères Reptiles
3 juillet 2017	Flore remarquables Entomofaune Avifaune Mammifères Reptiles

Les abords du périmètre sont largement façonnés par l'homme au nord et à l'est étant la vocation touristique orientée vers le camping et le caravanning. En revanche, l'ouest et le sud du projet montrent un paysage naturel plus marqué, qui s'étend vers le lac de Biscarrosse.

Les habitats, la faune et la flore décrits ci-après ont été recensés au sein de cette zone d'étude.

II.3.1. Habitats et flore

Selon la typologie Corine Biotope, le type de végétation présent sur le terrain appartient aux milieux suivants :

Tableau 1 : Habitats naturels présents sur le site d'étude

Périmètre d'étude strict				
Numéro	Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Caractère humide d'après arrêté du 1er octobre 2009
1	Lande atlantique à Callune	31.2383	/	NON
2	Lande à Fougère aigle	31.86	/	NON
3	Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols	41.54	9190	OUI
4	Chênaie acidiphile aquitano-ligérienne	41.55	/	NON
5	Boisement de Pin maritime x Lande à Fougère aigle	42.81x31.86	/	NON
6	Boisement épars de Pin maritime x Lande à Molinie bleue et à Fougère aigle	42.81x31.86x31.13	/	NON
7	Haie ornementale	84.2	/	NON
8	Fossés temporaires	89.22	/	NON
Périmètre d'étude élargi				
9	Lande mésohygrophile à Fougère aigle et Molinie bleue	31.86x31.13	/	NON
10	Prairie humide à Jonc diffus	37.217	/	OUI
11	Aulnaie marécageuse oligotrophe x Roncier	44.912x31.831	/	NON

L'ensemble des habitats listés dans le tableau précédent sont détaillés par la suite. Les habitats qui figurent en bleu sur ce tableau sont considérés comme habitats humides.

❖ Habitat 1 : Lande atlantique à Callune → Code Corine Biotope : 31.2383

Cette lande occupe le nord-est des terrains. Elle présente une physionomie basse dominée par des espèces chaméphytes et autres sous-arbrisseaux.

Quelques sujets à peine adultes de Pins maritimes sont visibles et la strate arbustive est très clairsemée, avec l'Ajonc d'Europe et de jeunes chênes pédonculés. Au sol, la Callune vulgaire (*Calluna vulgaris*) est majoritaire, accompagnée de la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*). Par endroits, la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) forme des groupements. Le reste du cortège est peu diversifié, on y retrouve la Petite oseille (*Rumex acetosella*) et divers ligneux au stade plantule.

Cet habitat est marqué par la présence de nombreux patchs où la végétation est absente. A ces endroits, le substrat est sableux et sec.

A noter que cet habitat peut être rattaché à une communauté végétale des cahiers d'habitats Natura 2000, sous le code 4030 « Landes sèches européennes ». Cependant, étant donné son état de dégradation (présence de ligneux, boisement à proximité directe, patchs de sol à nu) et son faible recouvrement au sein du projet, l'habitat décrit ici ne saurait être lié aux landes sèches décrites au sein du Cahier d'habitats.



Figure 2 : Photographie représentant la Lande atlantique à Callune

❖ Habitat 2 : Lande à Fougère aigle → Code Corine Biotope : 31.86

Au nord-est des terrains, à proximité de l'habitat précédent, ces landes mésophiles occupent des portions réduites du site d'investigation.

On y retrouve les mêmes strates arborées et arbustives clairsemées, avec cette fois la présence du Mimosa des fleuristes (*Acacia dealbata*) qui progresse depuis la haie délimitant le camping immédiatement au nord.

En strate herbacée, la Fougère aigle imprime sa physionomie, avec une part non négligeable de Callune et quelques formations de Molinie bleue (*Molinia caerulea*).

La fougère aigle apprécie les sols sableux et correspond à un faciès mésophile. Cette espèce développe de nombreuses frondes stériles et se reproduit essentiellement par l'intermédiaire de rhizomes traçants.

Cet habitat présente peu d'intérêt en termes de faune et de flore.



Figure 3 : Prise de vue représentant la Lande à Fougère aigle

❖ Habitat 3 : Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols → Code Corine Biotope : 41.54 – Code Natura 2000 : 9190

Cet assemblage se situe dans l'angle sud-est des terrains investigués. On le retrouve également à l'ouest, au sein du périmètre élargi. Il colonise en partie l'un des points bas du terrain au niveau d'une cuvette topographique.

La strate arborée se compose du Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et d'un groupement de Saules roux (*Salix atrocinerea*) au niveau de la dépression.

La Bourdaine (*Frangula alnus*) vient piqueter cet ensemble avec la présence de jeunes individus çà et là.

Au sol, la diversité floristique est peu élevée, largement dominée par la Molinie bleue. La Fougère aigle est également à noter, ainsi que la présence de l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) témoignant de la nature hygrophile du milieu.

A noter que cet habitat peut être rattaché à une communauté végétale des cahiers d'habitats Natura 2000, sous le code 9190 (EUR28) « Chênaie pédonculée à Molinie bleue ».



Figure 4 : Prise de vue représentant la Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols

❖ Habitat 4 : Chênaie acidiphile aquitano-ligérienne → Code Corine Biotope : 41.55

Ce boisement occupe essentiellement le périmètre d'étude élargi et transgresse dans le périmètre du projet au nord-ouest et au sud-ouest.

Il s'agit d'un habitat boisé feuillu, où le Chêne pédonculé est l'espèce dominante, avec de manière anecdotique la présence du Pin maritime en strate haute.

Le sous-bois est peu fourni, composé de jeunes chênes, de Ronce commune, de Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), de Bourdaine et de Houx (*Ilex aquifolium*).

Au sol, on retrouve un cortège typique des boisements acidiphiles : le Lierre grimpant (*Hederax helix*), le Chèvrefeuille des bois, la Laïches des sables (*Carex arenaria*) ou encore la Molinie bleue.



Figure 5 : Prise de vue représentant la Chêne acidiphile aquitano-ligérienne

- ❖ Habitat 5 : Boisement de Pin maritime x Lande à Fougère aigle → Code Corine Biotope : 42.81x31.86

Ce boisement constitue l'élément paysager marquant du secteur. Il occupe la moitié ouest du terrain ainsi qu'une portion de la frontière sud.

Le Pin maritime (*Pinus pinaster*), sous forme mature, recouvre l'essentiel de l'habitat et ce recouvrement influe les strates inférieures de façon marquée. Ainsi, les arbustes sont peu nombreux (Ajonc d'Europe, Chêne pédonculé, Bruyère à balais,...) et parviennent difficilement à croître.

Au sol, seule la Fougère aigle montre un recouvrement important. On retrouve également d'autres espèces des habitats alentours, comme la Bruyère callune, la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) ou encore la Molinie bleue. Quelques espèces forestières sont visibles.

Le boisement à l'est présente en outre un riche litière végétale formée d'aiguilles de pins. Cela provoque une acidification du sol et crée des conditions peu favorables à une flore diversifiée.

L'avifaune appréciera ce boisement qui est également fréquenté par les mammifères.



Figure 6 : Prise de vue représentant le Boisement de pin maritime x Lande à Fougère aigle

❖ Habitat 6 : Boisement épars de Pin maritime x Lande à Molinie bleue et à Fougère aigle → Code Corine Biotope : 42.81x31.86x31.13

Cet habitat se développe dans l'angle sud-ouest du site et s'étend au-delà du périmètre même du projet.

Le Pin maritime y est nettement moins présent et son influence y est moindre. La strate arbustive est globalement similaire.

En revanche, le secteur étant topographiquement plus bas, des espèces à tendance hygrophile s'y développent plus aisément. Ainsi, la Molinie bleue montre un recouvrement non négligeable sans toutefois s'imposer à ce niveau. Le reste de la flore est banal, décrit dans le tableau suivant.

Cet habitat constitue un milieu de transition vers des secteurs plus humides au sud du projet, au gré des variations topographiques.



Figure 7 : Prise de vue représentant le Boisement épars de pin maritime x Lande à Molinie bleue et à Fougère aigle

❖ Habitat 7 : Haie ornementale → Code Corine Biotope : 84.2

Cette haie ornementale est visible tout à fait au nord du projet, où elle s'étend d'est en ouest de manière linéaire.

Le Mimosa d'hiver (*Acacia dealbata*), espèce d'ornement, constitue l'essentiel de la haie. On y rencontre également des individus matures d'Aulne glutineux, de Chêne, d'Arbousier (*Arbutus unedo*) ou encore de Pin maritime.

La haie bordant un fossé temporaire, il est naturel d'y retrouver une strate arbustive où le Saule cendré (*Salix cinerea*) est bien présent. Il est accompagné de jeunes individus de Mimosa, et de Ronce et Chèvrefeuille pour l'essentiel du recouvrement.

La Fougère aigle et la Molinie sont dominantes au niveau de l'étage herbacé.

❖ Habitat 8 : Fossés temporaires → Code Corine Biotope : 89.22

Le site d'étude est traversé par plusieurs fossés temporaires :

- Au nord du projet, le long de la clôture délimitant le camping ;
- A proximité immédiate de la frontière ouest du projet.

Aucun de ces fossés temporaires n'est en eau au jour de l'investigation (15/12/16).

Ces derniers sont souvent colonisés par quelques formations de Molinie bleue (*Molinia caerulea*) au sein-même du lit des fossés.



Figure 8 : Prise de vue représentant le fossé temporaire au nord du projet

❖ Habitat 9 : Lande mésohygrophile à Fougère aigle et Molinie bleue → Code Corine Biotope : 31.86x31.13

Cet habitat occupe l'angle sud-ouest du périmètre du projet et du périmètre d'étude élargi.

Il est relativement similaire à l'habitat n°7 même si les strates arbustives et arborées sont quasiment absentes au profit d'un paysage de lande.

L'influence hygrophile est nettement visible avec un recouvrement important de Molinie bleue, même si la Fougère aigle reste légèrement dominante et permet de classer cet habitat en tant que milieu mésohygrophile.

Cet habitat continue la transition vers des secteurs franchement humides au sud du périmètre élargi.



Figure 9 : Prise de vue représentant le Lande mésohygrophile à Fougère aigle et Molinie bleue

❖ **Habitat 10 : Prairie humide à Jonc diffus → Code Corine Biotope : 37.217**

Cet habitat occupe une très faible portion de terrain à l'ouest du périmètre investigué, la prairie s'étend ensuite dans cette direction.

Le Jonc diffus est largement dominant au sol, accompagné de quelques laïches : *Carex echinata* et *Carex acuta*. Ces espèces se mélangent avec d'autres, d'affinités forestières.

L'ensemble est piqueté de Bourdaine et de Houx, avec quelques ronciers très peu étendus.



Figure 10 : Prise de vue représentant la Prairie humide à Jonc diffus

❖ Habitat 11 : Aulnaie marécageuse oligotrophe x Roncier → Code Corine
Biotope : 44.912x31.831

Ce boisement d'Aulnes dégradé occupe l'angle nord-ouest des terrains. Il occupe ensuite une plus large portion des environs en dehors du périmètre.

L'Aulne glutineux est majoritaire, avec quelques Saules cendré de taille important et d'autres individus matures de Chêne pédonculé.





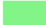




Cependant, l'ensemble est croisé avec un Roncier très dense et impénétrable qui diminue l'intérêt de l'Aulnaie et présente une capacité de colonisation importante.



Figure 11 : Prise de vue représentant l'Aulnaie marécageuse oligotrophe x Roncier

 Périmètre du projet

Habitats (Code Corine Biotope)

-  31.13x31.86 Lande mésohygrophile à Fougère aigle et Molinie bleue
-  31.2383 Lande atlantique à Callune
-  31.86 Lande à Fougère aigle
-  37.217 Prairie humide à Jonc diffus
-  41.54 Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols
-  41.55 Chênaie acidiphile aquitano-ligérienne
-  42.81x31.86 Boisement de Pin maritime x Lande à Fougère aigle
-  42.81x31.86x31.13 Boisement épars de Pin maritime x Lande à Fougère aigle x Lande à Molinie bleue
-  44.912x31.831 Aulnaie marécageuse oligotrophe x Roncier
-  84.2 Haie
-  89.22 Fossés temporaires



0 25 50 m

II.3.2. Faune

Le terrain d'étude est composé de plusieurs habitats naturels listés précédemment. Ces derniers sont favorables à la présence d'espèces faunistiques. Les différentes investigations de terrain menées en 2016 et 2017 ont permis de recenser les espèces suivantes.

❖ Avifaune

Le site d'étude est en grande partie boisé, en majorité par le pin maritime mais également par le chêne pédonculé de façon plus localisée. Cette configuration est favorable à l'évolution de l'avifaune.

23 espèces d'oiseaux ont été inventoriées sur le site d'étude lors de la visite de terrain. Elles sont répertoriées ci-dessous :

Tableau 2 : Avifaune recensée sur la zone d'étude (source : ENVOLIS)

Oiseaux		Directive oiseaux	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge France
Nom français	Nom latin	Annexe 1			
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	/	Annexe II	X	LC
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	/	Annexe II	X	NT
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	/	/	X	LC
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	/	Annexe II	X	LC
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	/	Annexe II	X	LC
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	/	/	/	LC
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	/	Annexe III	/	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	/	Annexe III	/	LC
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	/	Annexe III	X	LC
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	/	Annexe II et III	X	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	/	Annexe II	X	LC
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Annexe I	/	X	LC
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	/	/	X	LC
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	/	Annexe II et III	X	LC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	/	/	/	LC
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	/	/	/	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	/	Annexe III	X	LC
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	/	Annexe II	X	LC
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	/	Annexe II	X	LC
Roussin philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	/	Annexe II	X	LC
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	/	Annexe II	X	LC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	/	Annexe III	X	LC
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	/	Annexe II	X	VU

- **Statut UICN - LC** = Préoccupation mineure
- **Directive Oiseaux - Annexe I** = Espèces bénéficiant de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront donc classés en **Zone de Protection Spéciale (ZPS)**. Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.
- **Convention de Berne - Annexe II** = Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.
- **Convention de Berne - Annexe III** = Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...
- **Protection nationale** = Selon l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 qui fixe la liste des oiseaux dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale ; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

Les investigations de terrain permis de contacter le Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*) dont le statut au sein de la dernière Liste rouge des oiseaux nicheurs de France (2016) a évolué vers une classification « VU », qui signifie « Vulnérable ». Ce changement fait suite au déclin des populations au cours des 10 dernières années à l'échelle nationale, conséquence de la disparition des habitats de l'espèce (jachères, chaumes hivernaux). L'espèce semble cependant stable au niveau européen et commune au niveau régional (Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine, 2015).

Il en est de même pour la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), qui fréquentera essentiellement les milieux humides au sud du projet qui ne sont pas concernés par les travaux prévus.

Par ailleurs, le Milan noir (*Milvus migrans*) a été contacté sur site. Ce dernier se trouvait en survol et n'est pas susceptible de nicher au cœur du périmètre du projet. Ainsi, cette espèce utilise le site comme zone de chasse de façon occasionnelle.

Une majorité des autres espèces contactées figure aux annexes II et III de la Convention de Berne, régulant leur capture, leur détention ou leur mise à mort. Parmi les 23 espèces inventoriées, 18 d'entre elles bénéficient d'une protection nationale (arrêté du 29 octobre 2009). Cependant, cette avifaune n'en reste pas moins commune et familière des milieux anthropisés et forestiers. Les populations concernées ne sont pas menacées d'après la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France ou la Liste rouge mondiale de l'IUCN.

❖ Mammifères

Tableau 3 : Mammifères recensées sur la zone d'étude (Source : ENVOLIS)

Mammifères		Directive Habitat-Faune-Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des mammifères de France et d'Europe
Nom français	Nom latin				
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	/	Annexe III	X	LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	/	/	/	LC

Des traces de présence de l'Ecureuil roux (cônes grignotés) et du Sanglier (traces de passage) ont été relevées au sein de l'aire d'étude.

Ces deux mammifères sont très fréquents sur le territoire national et ne représentent pas d'enjeux majeurs. A noter que l'Ecureuil roux bénéficie d'une protection nationale et se trouve inscrit à l'annexe III de la Convention de Berne.

Par ailleurs, ces milieux qui composent les alentours du site d'étude sont notamment susceptibles de renfermer des espèces communes de mammifères tels que le renard roux (*Vulpes vulpes*), le lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), le blaireau européen (*Meles meles*), la fouine (*Martes foina*), les mulots (*Apodemus spp.*), etc. .

❖ Reptiles et amphibiens

Au cours de la visite du site d'étude, des individus de lézards des murailles (*Podarcis muralis*) ont pu être observés sur le terrain d'étude. Le tableau suivant reprend les statuts de protection de cette espèce :

Tableau 4 : Reptiles recensées sur la zone d'étude (Source : ENVOLIS)

Reptile		Directive Habitats Faune Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des reptiles de France
Nom français	Nom latin				
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Annexe IV	Annexe II et III	X	LC

Le lézard des murailles, espèce commune, possède un large spectre d'habitats et se rencontre fréquemment au sein des litières végétales où il peut s'abriter.

Aucun amphibien n'a été détecté au sein de l'emprise du projet ni aux abords directs lors des investigations dédiées.

❖ **Entomofaune**

Au total, ce sont 8 espèces de Lépidoptères qui ont été relevées ainsi que 4 espèces d'Odonates comme le montre le tableau suivant :

Tableau 5 : Entomofaune recensées sur la zone d'étude (Source : ENVOLIS)

Espèces avérées		Directive Habitats Faune Flore	Convention de Berne	Liste rouge des espèces de France	Liste rouge européenne	Protection nationale
Nom français	Nom latin					
Lépidoptères						
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	/	/	LC	LC	/
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	/	/	LC	LC	/
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	/	/	LC	LC	/
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	/	/	LC	LC	/
Grand nègre des bois	<i>Minois dryas</i>	/	/	LC	LC	/
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	/	/	LC	LC	/
Procris	<i>Elatostema fagifolium</i>	/	/	LC	LC	/
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	/	/	LC	LC	/
Odonates						
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>	/	/	LC	LC	/
Gomphe gentil	<i>Gomphus pulchellus</i>	/	/	LC	LC	/
Orthetrum bleissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	/	/	LC	LC	/
Sympetrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	/	/	LC	LC	/

Toutes ces espèces sont communes à l'échelle régionale, départementale et locale, et ne présentent aucun enjeu de conservation particulier.

Il n'a pas été inventorié de sujets ligneux susceptibles d'accueillir des coléoptères saproxyliques telles que les larves de Lucane cerf-volant ou des spécimens de Grand Capricorne. Les essences ligneuses hautes sont majoritairement dominées par le pin maritime qui ne constitue pas une espèce support de cette faune.

CONCLUSION :

Aucune espèce floristique et faunistique d'intérêt communautaire n'a été recensée au sein du site d'étude lors des investigations de terrain.

Cependant, il convient de signaler la présence d'un habitat d'intérêt communautaire prioritaire au sein du projet. Il s'agit de l'habitat suivant :

- Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols (Code Natura 2000 : 9190 - Code CB : 41.54)

Cet habitat d'intérêt communautaire figure également dans l'emprise du site remarquable des « Zones humides de l'arrière dune du Pays de Born (FR7200714) qui intersecte le projet sur sa moitié ouest.

Des mesures de réduction d'incidences ont été mises en œuvre par le maître d'ouvrage afin de sauvegarder cet habitat. Ces mesures sont présentées par la suite.

4. Présentation du site Natura 2000 concerné

↳ Source : - DREAL Aquitaine

-Document d'Objectifs – Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born

Le site Natura 2000 concerné par cette évaluation des incidences est le suivant :

	Nom	Numéro	Superficie	Emprise du projet dans le site Natura 2000	Distance	Connexion
ZSC	<i>Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born</i>	FR7200714	12 915 ha	~ 4 800 m ²	Projet inclus en partie dans la ZSC	Pas de connexion hydraulique directe

La réalisation des travaux s'attachera à préserver l'intégrité de ces sites remarquables et à éviter et réduire toute atteinte directe ou indirecte susceptible d'altérer la faune ou la flore de ces milieux naturels, dans le respect de la doctrine ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

❖ Forêts dunaires de la Teste-de-Buch :

Le site Natura 2000 est considéré comme une ZSC (Zone Spéciale de Conservation) depuis l'arrêté du 28 janvier 2016. Le contour initial a été revu le 31 mai 2016. Ce site est réglementé par la Directive « Habitats » de 1992.

La structure responsable de la gestion du site est la Communauté de Communes des Grands Lacs. Ce site s'étend sur les départements des Landes (85%) et de Gironde (15 %).

Le site concerne le chapelet des grands qui caractérisent le nord des Landes ainsi que les affluents qui les alimentent. Les abords des lacs sont également concernés, avec des boisements caducifoliés installés sur des sols sableux oligotrophes.

Les habitats principaux identifiés au sein de la ZSC sont les suivants : eaux douces intérieures (57%), forêt mixtes (31%), forêts caducifoliées (6%), dunes, plages de sable, machair (1%).

Le site Natura 2000 concerné se caractérise par la présence de sept habitats d'intérêt communautaire prioritaires :

- **Tourbières hautes actives** → code Eur : 7110*
- **Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*** → code Eur : 91F0
- **Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)** → code Eur : 2130*
- **Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes** → code Eur : 6230*
- **Tourbières boisées** → code Eur : 91D0*
- **Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*** → code Eur : 7210*
- **Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*** → code Eur : 4020*

Ce site Natura 2000 représente donc un vaste ensemble de lacs et d'étang connectés entre eux par de multiples petits réseaux hydrographiques.

Ainsi, les enjeux écologiques principaux concernent des végétations aquatiques patrimoniales, inféodées aux lacs et aux milieux tourbeux et autres landes humides. De plus, le site héberge également une faune d'intérêt, notamment le Vison d'Europe et la Leucorrhine à gros thorax.

L'emprise des travaux planifiés au sein du projet s'inscrit en partie dans ce site Natura 2000, pour une surface de près de 4 800 m², dans la moitié sud-ouest du périmètre. L'habitat principal concerné se trouve être la Plantation de Pin maritime qui caractérise le projet.


La localisation du projet au regard du site Natura 2000 des « Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born » est présentée sur la planche suivante.

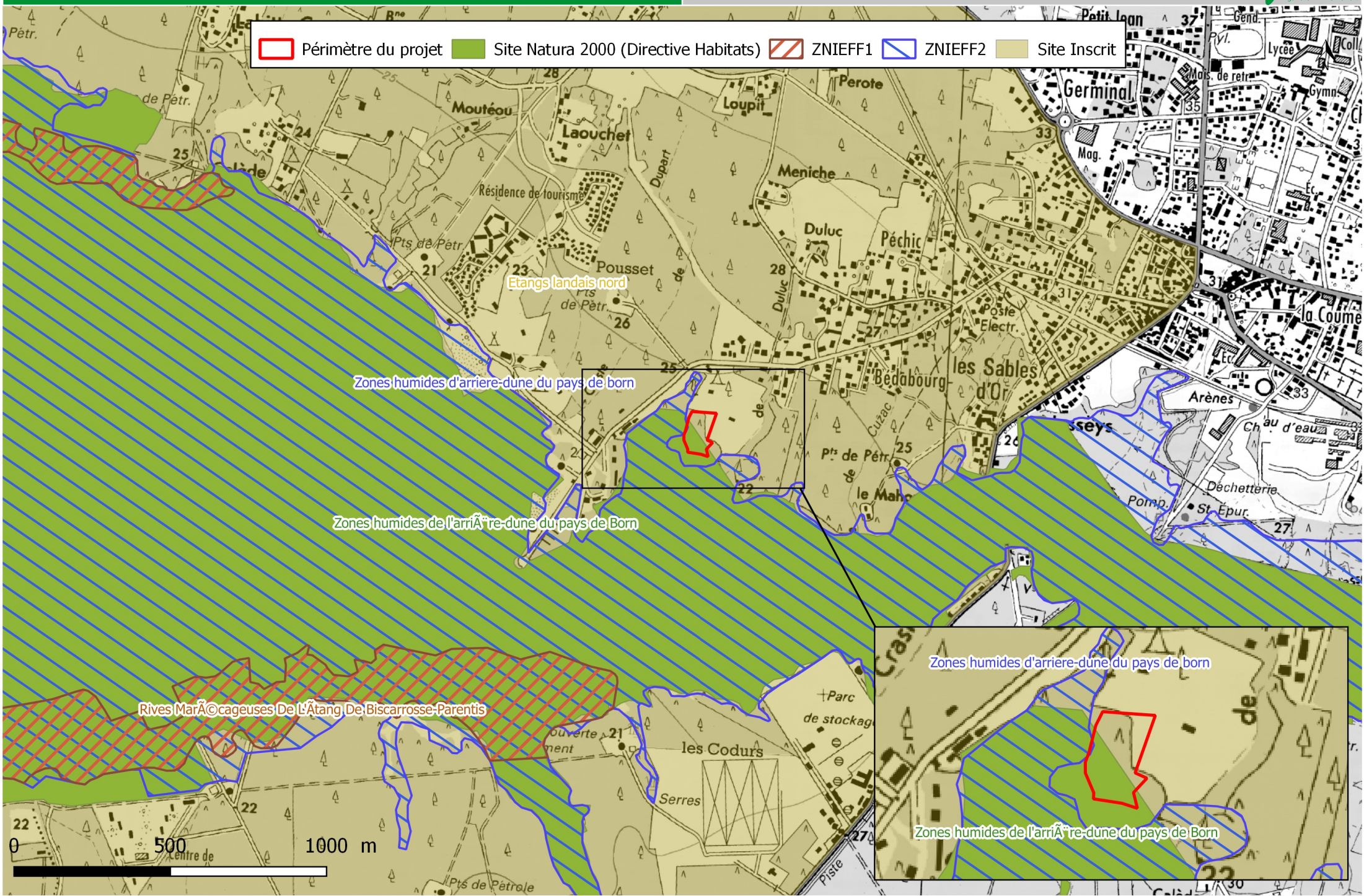
Milieux naturels remarquables

Extension du camping l'Arbre d'Or
Commune de PARENTIS-EN-BORN (40)

Sources : Scan25 IGN, CARMEN Aquitaine
Auteur : ENVOLIS
Date : 12/01/1

EnVolis
Ingénierie - Environnement

-  Périmètre du projet
-  Site Natura 2000 (Directive Habitats)
-  ZNIEFF1
-  ZNIEFF2
-  Site Inscrit



II.4.1. Habitats naturels présents dans le site Natura 2000 à proximité et au sein du terrain d'étude

❖ **Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born :**

D'après le document d'Objectifs du DOCOB du site Natura, la ZSC renferme les habitats d'Intérêt Communautaire listés dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Liste des habitats d'intérêts communautaires recensés au sein du site Natura 2000 « Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born » (Source : DOCOB et FSD)

Principaux habitats d'intérêt Communautaire concernés	Code Natura 2000	Surface (ha)
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	3110	273,3
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	68,4
Tourbières hautes actives *	7110	0,3
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	7120	1,1
Dépansions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	7150	17
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	91E0	904,05
Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritima)	1330	4,89
Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>) (3,09 ha)	1420	3,09
Dunes mobiles embryonnaires (0,38 ha)	2110	0,38
Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes</i> spp.	3120	0,4
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130	58,8
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	9190	904,05
Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	9230	5
Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) *	2130	6,81
Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	2180	159
Lacs et mares dystrophes naturels	3160	2,8
Landes sèches européennes	4030	5,6

Principaux habitats d'intérêt Communautaire concernés	Code Natura 2000	Surface (ha)
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) *	6230	57,7
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410	135,7
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	5,52
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1230	0,01
Tourbières de transition et tremblantes	7140	0,34
Tourbières boisées *	91D0	1
Dunes à Salix repens spp. argente	2170	0,12
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidenton p.p.	3270	3
Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae *	7210	89,6
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260	2,9
Dépressions humides intradunaires	2190	93,3
Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix *	4020	33,7

* habitats d'intérêt communautaire prioritaires

Ces habitats d'intérêt communautaires justifient la désignation de cette zone réglementée en site Natura 2000.

II.4.2. Flore remarquable présente dans le site Natura 2000

❖ **Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born:**

Trois espèces végétales d'intérêt patrimonial ont été recensées par l'opérateur technique du SIC, il s'agit de :

Tableau 7 : Liste des espèces floristiques d'intérêt communautaire recensées au sein du site Natura 2000 « Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born » (Source : DOCOB et FSD)

Taxons	Nom français	Nom latin	Code Natura 2000
Flore	Isoète de Bory	<i>Isoetes boryana</i>	1416
	Faux Cresson de Thore	<i>Caropsis verticillato-inundata</i>	1618
	Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	1831

II.4.3. Faune présente dans le site Natura2000

Plusieurs espèces faunistiques d'intérêts communautaires prioritaires ou localement importantes sont présentes au sein des sites Natura 2000 listés précédemment. Elles sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore. Ces dernières, représentant des enjeux de conservation de premier ordre, sont listées et détaillées par la suite.

❖ Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born :

Les espèces d'intérêt communautaire recensées au sein de ce site Natura 2000 sont listées dans le tableau suivant et sont détaillées par la suite :

Tableau 8 : Liste des espèces faunistiques d'intérêt communautaire recensées au sein du site Natura 2000 « Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born » (Source : DOCOB et FSD)

Taxons	Nom français	Nom latin	Code Natura 2000
Insectes	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	1041
	Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	1042
	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044
	Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	1065
	Fadet des laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	1071
Poissons	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	1096

Taxons	Nom français	Nom latin	Code Natura 2000
Reptiles	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	1220
Mammifères	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1303
	Barbastelle commune	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308
	Murin émarginé	<i>Myotis emarginatus</i>	1321
	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	1356

Aucune de ces espèces n'a été détectée dans l'emprise des travaux lors des différents inventaires de terrain.

Les espèces listées dans le tableau précédent sont détaillées par la suite :

- **Entomofaune**

- **Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)**

Cette libellule possède un corps étroit brusquement élargi à son extrémité. Elle vit dans les eaux courantes et nécessite de trouver des boisements en lisière à proximité. Cette espèce est endémique du sud-ouest de l'Europe et du Maroc.

- **Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*)**

Cette espèce fréquente les eaux acides et moyennement riches en nutriments des bords de marais, bas marais, rivières lentes et autres lacs forestiers. Elle possède une tâche jaune caractéristique au niveau du septième segment chez les mâles.

- **Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)**

Cet agrion possède une marque facilement reconnaissable en forme de tête de taureau sur le haut de l'abdomen. On la retrouve dans les eaux courantes, bien oxygénées possédant des herbiers fournis.

- **Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*)**

Ce papillon se développe dans des marais tourbeux, des prairies et des landes marécageuses avec présence de Molinie bleue, de Choin noirâtre et parfois de Pâturins. La présence de cette espèce est dépendante de la présence de sa plante hôte, la Molinie bleue.

➤ **Damier de la Succise (*Euphydrias aurinia*)**

Les plantes hôtes de ce rhopalocère appartiennent à la famille des scabiéuses. Cette espèce se développe au niveau de plusieurs types d'habitats : des milieux humides ou mésophiles ainsi qu'en milieu xérique.

• **Poissons**

➤ **Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)**

La Lamproie de Planer fréquente ruisseaux et cours d'eau de plaines, de piedmonts et de montagnes, propres et bien oxygénés. La qualité du substrat, qui doit être relativement fin, est importante pour le développement larvaire de l'espèce.

• **Reptiles**

➤ **Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)**

La Cistude d'Europe fréquente les secteurs lents des cours d'eau (bras morts, confluences en secteurs profonds) mais aussi les zones de marais où elle peut s'alimenter et pondre dans les pentes sableuses. Les zones ensoleillées sont nécessaires à son développement.

• **Mammifères**

Les espèces de mammifères décrites ci-après sont des espèces patrimoniales inscrites à la Directive « Habitat » et ayant été recensées au sein du site Natura 2000 « Forêts dunaires de la Teste-de-Buch ».

➤ **Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)**

Cette espèce est reconnaissable par la forme caractéristique de son orifice nasal, rappelant celui d'un fer à cheval. Il apprécie également les cavités naturelles et artificielles, de préférence hypogées. Il se retrouve volontiers au sein de secteurs bocagers, avec des linéaires marqués, de forêts de feuillus et leurs lisières, mais également dans les prairies pâturées et milieux semi-ouverts. L'espèce est présente sur toute la France, dont la Corse.

➤ **Barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*)**

La Barbastelle commune possède un pelage sombre qui permet de la distinguer très facilement des autres espèces. Il s'agit d'un chiroptère dont le menu est extrêmement spécialisé, puisqu'elle l'espèce ne se nourrit presque que de microlepidoptères. Elle est retrouvée au sein des milieux forestiers plutôt ouverts.

➤ **Murin émarginé (*Myotis emarginatus*)**

Le Murin émarginé est une chauve-souris de taille moyenne et d'apparence plutôt clair avec le dos roux. Il s'agit d'une espèce exclusivement cavernicole, qui chasse dans les milieux boisés et parfois certains milieux ouverts.

➤ **Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)**

Ce mammifère d'eau douce peut occuper tous les milieux aquatiques : dulcicoles, saumâtres et marins. Elle est principalement ichthyophage et possède plusieurs dizaines de gîtes, les « catiches », dans son domaine vital qui s'étend sur près de 20km le long des cours d'eau. Cette espèce est particulièrement sensible à la disparition des habitats alluviaux (ripisylves,

zones humides) ainsi qu'à la pollution chimique des milieux (ex : PCB, pesticides et métaux lourds).

➤ **Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)**

Le Vison d'Europe est considéré comme une des espèces les plus vulnérables en Europe. Le Vison d'Europe est inféodé aux zones humides situées dans les lits majeurs des cours d'eau (boisements inondables, marais, prairies humides, cours d'eau forestiers et les ruisseaux traversant les zones agricoles). Cette espèce nécessite des milieux variés afin de lui fournir une diversification des proies. Les domaines vitaux de cette espèce varient de 2 à plus de 13km de cours d'eau.

Aucune d'entre elles n'a été recensée au sein de la zone d'étude stricte (emprise des travaux) ou dans la zone d'étude élargie lors des différentes investigations.

II. ANALYSE DE L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

Les données suivantes sont extraites pour l'essentiel des Formulaire Standards de Données ainsi que du DOCOB validé en ce qui concerne le site des « Forêts dunaires de la Teste-de-Buch ».

❖ **Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born :**

L'état de conservation des habitats et des espèces de ce site Natura 2000 : « Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born » est présenté dans les tableaux suivants.

Tableau 9 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 " Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born "

Principaux habitats d'intérêt Communautaire concernés	Code Natura 2000	Etat de conservation de l'habitat
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	3110	Moyen/réduit
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1230	-
Dunes à <i>Salix repens</i> spp. argente	2170	-
Tourbières hautes actives *	7110	
Tourbières de transition et tremblantes	7140	Moyen/réduit
Dunes mobiles embryonnaires (0,38 ha)	2110	-
Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes</i> spp.	3120	Bon
Tourbières boisées *	91D0	-
Tourbières hautes dégradées encore	7120	

Principaux habitats d'intérêt Communautaire concernés	Code Natura 2000	Etat de conservation de l'habitat
susceptibles de régénération naturelle		
Lacs et mares dystrophes naturels	3160	Moyen/réduit
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	3260	Moyen/réduit
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidetion p.p.	3270	Bon
Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornietea fruticosi) (3,09 ha)	1420	Bon
Prés-salés atlantiques (Glaucopuccinellietalia maritima)	1330	Bon
Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica	9230	Bon
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	6430	Bon
Landes sèches européennes	4030	Moyen/réduit
Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) *	2130	Moyen/réduit
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	7150	Moyen/réduit
Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix *	4020	Moyen/réduit
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) *	6230	Moyen/réduit
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoetion-Nanojuncetea	3130	Moyen/réduit
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	Bon
Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae *	7210	Moyen/réduit
Dépressions humides intradunaires	2190	Bon
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410	Moyen/réduit
Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	2180	Moyen/réduit

Principaux habitats d'intérêt Communautaire concernés	Code Natura 2000	Etat de conservation de l'habitat
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	91E0	Bon
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	9190	Bon

* Habitats prioritaires

Aucun habitat ne présente d'état de conservation défavorable même si l'ensemble des évaluations est partagé de manière plus ou moins égale entre « Bon » et « Moyen/réduit ».

A noter que la quasi-totalité des habitats d'intérêt communautaires prioritaires présente un état moyen de conservation à l'exception des « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* » bien préservées le long des cours d'eau. A ce dernier s'ajoute un habitat communautaire non prioritaire, les « Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* », dont l'état est globalement bon. Ces deux habitats sont les plus représentatifs en termes de surface et le site Natura 2000 montre ainsi une conservation globalement satisfaisante.

Tableau 10 : Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 " Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born "

Nom français	Nom latin	Code Natura 2000	Population estimée sur site	Etat de conservation
Isoète de Bory	<i>Isoetes boryana</i>	1416	Entre 10 et 50 grilles 1x1km	Moyen/réduit
Faux Cresson de Thore	<i>Caropsis verticillato-inundata</i>	1618	30 stations	Bon
Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	1831	10 individus	Moyen/réduit
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	1041	2 stations	Moyen/réduit
Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	1042	1 station	Moyen/réduit
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044	3 station	Moyen/réduit
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	1065	1 station	Moyen/réduit
Fadet des laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	1071	6 stations	Moyen/réduit
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	1096	14 individus	Bon
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	1220	15 stations	Bon

Nom français	Nom latin	Code Natura 2000	Population estimée sur site	Etat de conservation
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1303	6 stations	Moyen/réduit
Barbastella barbastellus	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	Entre 0 et 12 stations	Moyen/réduit
Murin émarginé	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	1 stations	Moyen/réduit
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355	30 stations	Bon
Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	1356	Entre 0 et 9 stations	Bon

L'état de conservation des espèces faunistiques apparaît contrasté au sein du site Natura 2000.

Il est globalement moyen à réduit pour l'entomofaune protégée, pour les espèces de chauve-souris ainsi que pour l'Isoète de Bory et le Flûteau nageant. En revanche, deux espèces de mammifères, la Loutre et le Vison ainsi que la Lamproie de Planer et la Cistude d'Europe, montre un état de conservation favorable. C'est également le cas pour le Faux-cresson de Thore, espèce floristique patrimoniale.

III. ANALYSE DES INCIDENCES DIRECTES ET INDIRECTES, TEMPORAIRES ET PERMANENTES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES

En application de la circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000, le projet est soumis à une évaluation des incidences Natura 2000. Il est situé en partie à l'intérieur du site remarquable suivant :

- « Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born » n° FR7200714 (ZSC)

Il ne sera traité dans cette partie que des incidences de la réalisation du projet sur ce site Natura 2000.

Les impacts seront quantifiés sur la phase travaux ainsi que sur la phase d'exploitation. Les efforts déployés permettront d'éviter ou de réduire, le cas échéant, les incidences du projet sur les sites remarquables les plus proches.

1. Incidences sur le contexte hydrographique

IV.1.1. Impacts en phase travaux

Le programme de travaux se décline en plusieurs interventions :

- Défrichement d'une partie des boisements de Pins maritimes,

- Mise en place des réseaux et des voies d'accès,
- Mise en place du système de gestion des eaux pluviales,
- Matérialisation des emplacements.

Il est prévu que l'ensemble des travaux soient effectués sur une période de 8 semaines lors de la basse saison.

❖ **Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born :**

Ce site remarquable intersecte le périmètre du projet au niveau de son angle sud-est. La zone d'intersection occupe une surface de près de 4 800 m² (Cf. Localisation du site Natura 2000).

Un fossé temporaire draine le nord du périmètre d'extension, tandis qu'une cuvette abritant une végétation hygrophile est visible au sud (Cf. Cartographie des habitats). La Craste de Duluc est visible à l'est du camping de « l'Arbre d'Or ».

Il n'existe pas de connexion hydraulique directe entre le périmètre d'extension et le réseau hydrographique du site Natura 2000 concerné.

Les eaux pluviales seront naturellement collectées via une noue centrale qui les conduira vers la zone dépressionnaire au sud du périmètre d'extension (Cf. Plan de composition). Ces eaux s'infiltreront ensuite dans le substrat. Aucun bassin de rétention n'est prévu et aucun rejet dans le milieu hydraulique superficiel n'est programmé.

A ce titre, les incidences du projet en termes d'eaux de surfaces sont nulles, qu'elles soient de nature directe ou indirecte.

La totalité du programme des travaux comprend des opérations n'entraînant pas de remaniement profond du sol et des couches superficielles du substrat. Aucun rabattement de nappe ou pompage des eaux souterraines n'est prévu.

Par ailleurs, aucun déversement de produits dangereux n'aura lieu au droit des travaux et du site.

Ainsi, le projet n'aura aucune incidence notable au niveau de la qualité des eaux souterraines.

IV.1.2. Impacts en phase d'exploitation

Durant la phase d'exploitation, qui correspond à la fréquentation du site par la clientèle durant la saison d'ouverture (avril-octobre), les impacts potentiels sur les sites remarquables peuvent être liés à des rejets dans le milieu naturel ou à des pollutions accidentelles.

Les eaux usées sont collectées depuis les espaces sanitaires situés dans l'emprise actuelle du camping puis dirigées vers le réseau communal. Aucun bloc sanitaire n'est prévu dans le périmètre d'extension.

Par ailleurs, les emplacements de tentes seront occupés uniquement 3 mois dans l'année, au cours de la saison estivale. Les activités inhérentes à l'occupation des emplacements n'entraînent pas, a priori, de rejets de polluants dans le réseau hydrographique ou les masses d'eaux souterraines.

Ainsi, en phase d'exploitation, les incidences du programme de travaux sur les eaux de surface et souterraines du sites Natura 2000 concerné sont négligeables à nulles.

2. Incidences sur la flore et les habitats naturels

L'emprise des travaux programmés s'inscrit en partie (4 800 m²) au sein du site remarquable des « Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born » n° FR7200714.

Dans cette optique, il convient d'analyser les incidences de l'aménagement prévu concernant les espèces floristiques, faunistiques et habitats naturels ayant justifié la désignation du site Natura 2000 concerné.

IV.2.1. Incidence du projet sur la flore

❖ Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born

Trois espèces floristiques d'intérêt patrimonial et communautaire sont signalées dans l'emprise du site Natura 2000, il s'agit de :

- l'Isoète de Bory (*Isoetes boryana*)
- le Faux-cresson de Thore (*Caropsis verticillato-inundata*)
- le Flûteau nageant (*Luronium natans*)

Taxons	Nom français	Nom latin	Code Natura 2000
Flore	Isoète de Bory	<i>Isoetes boryana</i>	1416
	Faux Cresson de Thore	<i>Caropsis verticillato-inundata</i>	1618
	Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	1831

Aucune de ces espèces n'a été inventoriée lors des différentes investigations de terrain, que cela soit dans l'emprise ou aux abords du projet.

Ainsi, il ne sera pas porté atteinte à la conservation des espèces floristiques patrimoniales du site des « Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born ».

IV.2.2. Incidence du projet sur les habitats

Le périmètre du projet s'inscrit en partie au sein du site Natura 2000 « Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born » et entraîne l'altération des habitats naturels présents sur site. Il convient donc d'analyser la porter de ces incidences sur la conservation des habitats d'intérêt.

Au cours des investigations de terrain, un habitat d'intérêt communautaire, prioritaire a pu être inventorié, il s'agit de la « Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols » (Code CB : 41.54 et Code Natura 2000 : 9190) qui figure également sous le nom de « Chênaie pédonculée à

Molinie bleue » et « Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* » au sein des cahiers d'habitat Natura 2000. Il est également recensé à l'intérieur du site remarquable des 2000 « Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born ». La proximité du site touristique en bordure de cet habitat augmente la pression anthropique sur ce dernier. Cet habitat est également retrouvé au sein du périmètre d'étude élargi, à l'est du projet.

Il convient ici de présenter les différentes mesures d'évitement envisagées par le maître d'ouvrage afin de réduire les incidences sur cet habitat remarquables dans le cadre de son projet. Les variantes du projet sont donc présentées par la suite.

- **Variante n°1**

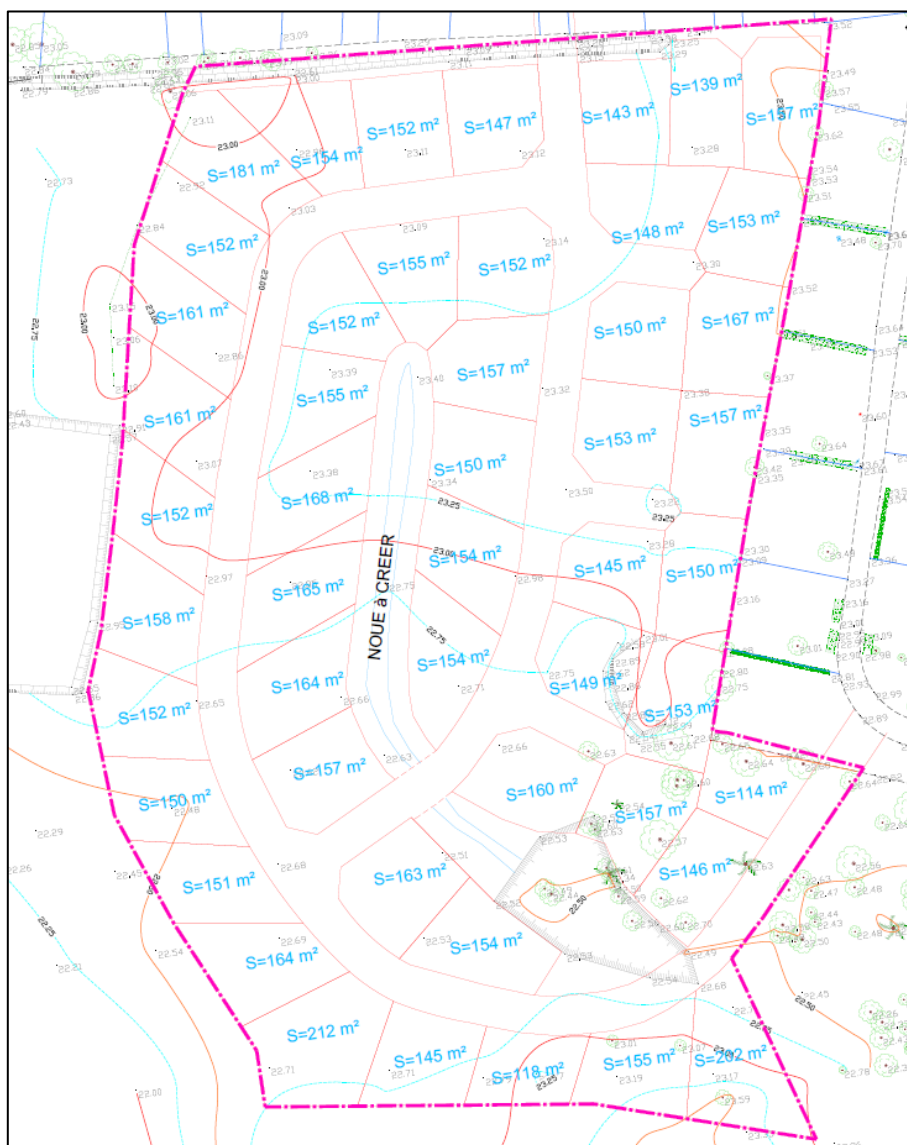


Figure 12 : Première variante du projet d'extension (Décembre 2016)

Cette première variante comprend 49 emplacements de tentes, une voirie d'accès connectée au camping existant au nord et au sud ainsi qu'une noue centrale.

Les investigations de terrain ont amené au diagnostic de la « Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols » (Code N2000 : 9190) au sud-est du périmètre, au niveau du point bas (Cf.

Cartographie des habitats). La figure suivante présente un détail de cette zone avec une surimpression du plan de masse du projet.

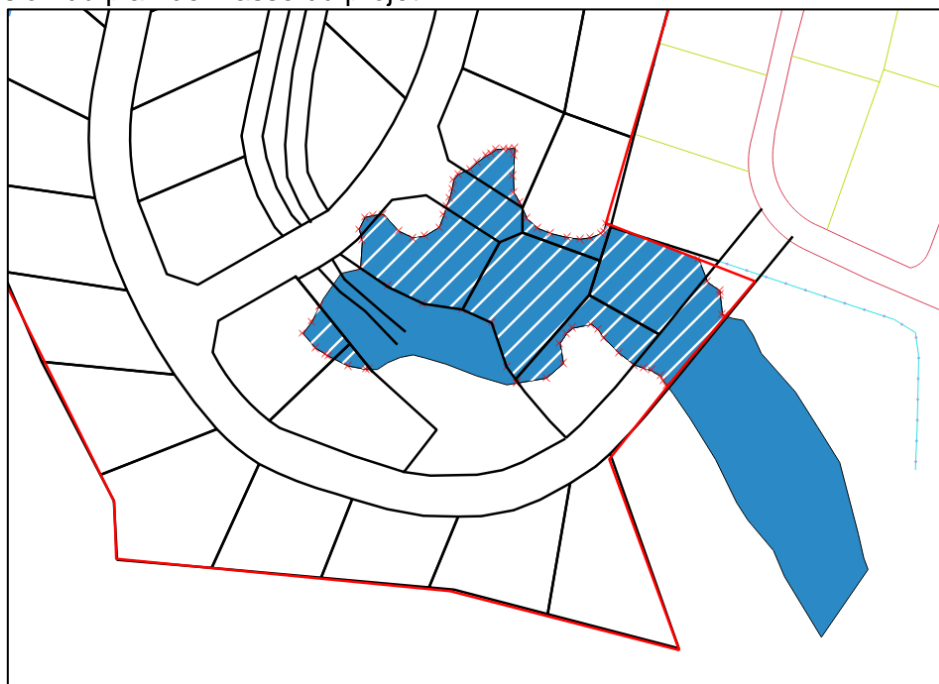


Figure 13 : Incidences sur la " Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols " dans la première version du plan de masse

La « Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols » (Code N2000 : 9190) est visible en bleu sur la figure précédente. Elle occupe près de 1 195 m² à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre du projet.

Dans cette variante du projet, l'habitat se trouve en intersection avec les futurs emplacements ainsi qu'avec la voirie (hachures blanches sur la figure). Au final, la surface d'habitats conservée au sein des espaces non aménagés est d'environ 582 m².

▪ **Variante n°2**

Suite à cela, le plan de composition a été revu et la dernière version est présentée par ailleurs (Cf. Planche Plan de composition). La figure suivante fournit cette fois le détail de ce secteur pour la variante n°2.

Les incidences sur l'habitat d'intérêt communautaire sont largement réduites dans cette proposition de plan de composition où plusieurs emplacements ont été réduits et/ou déplacés.

Au final, la surface conservée de « Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols » (Code N2000 : 9190) est estimée à près de 1 033 m² soit plus de 85 % de la superficie de l'habitat initial.

La présence de la voirie peut conduire à un morcellement de l'habitat. C'est pourquoi **il a été proposé de mettre en place un dalot (busage de section carrée) sous la voie d'accès afin d'assurer le passage des espèces et la continuité hydraulique de cette zone dépressionnaire qui est engorgée lors des pluies.**

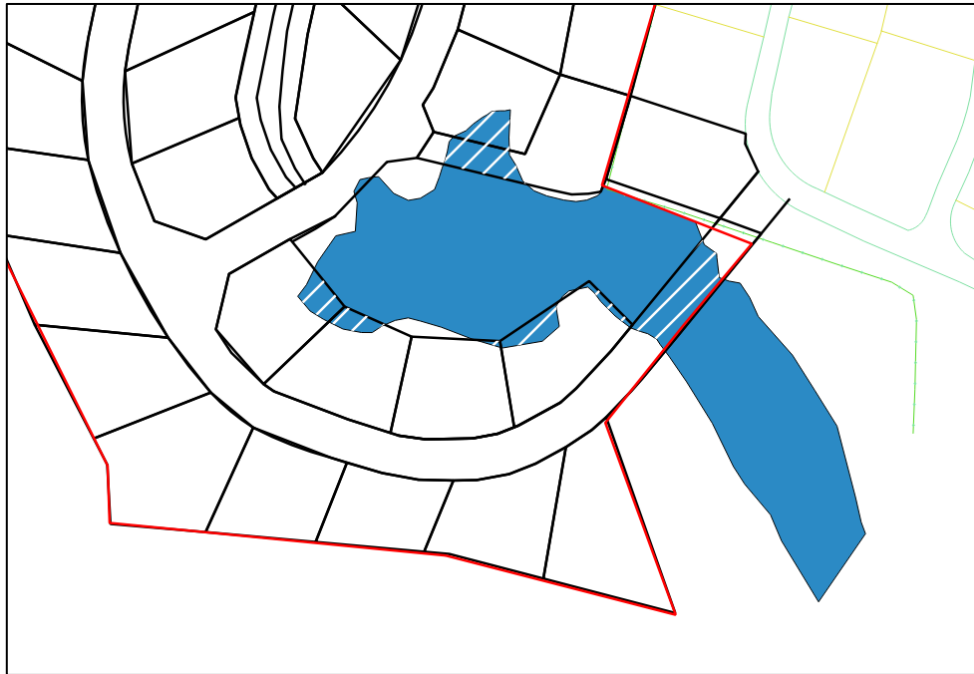


Figure 14 : Incidences sur la " Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols " dans la deuxième version du plan de masse

Par ailleurs, les préconisations suivantes sont émises en ce qui concerne la **phase travaux** :

- balisage de la « Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols » (Code N2000 : 9190) à l'aide de signalisations et de rubanises de manière à ne pas dégrader la végétation dans la zone préservée,
- usage de voies de circulations prédéfinies et adaptées,
- aucun déversement de substances nocives et/ou polluantes sur site.

Le franchissement de l'habitat par la voirie se fera par l'intermédiaire d'un dalot, ouvrage de section rectangulaire permettant d'assurer une luminosité suffisante tout en ne perturbant pas la circulation des espèces et de l'eau dans cette zone dépressionnaire. Cette solution a été préférée à la mise en place d'un busage dont l'incidence sur le milieu naturel est plus dommageable.

Lors de la phase d'exploitation, la nature des activités envisagées sur site et la nature des emplacements prévus (emplacements pour tentes), ne sont pas susceptibles d'entraîner une dégradation sensible de l'habitat remarquable.

Concernant les autres habitats inventoriés sur site, ces derniers ne possèdent pas un caractère prioritaire ou patrimonial, et leur altération n'est pas de nature à remettre en cause la conservation du bon état général du site Natura 2000.

Dans le respect des préconisations énoncées ci-dessus et au vu des mesures d'évitement et de réduction proposés, le projet ne portera pas atteinte à la conservation de l'habitat d'intérêt communautaire présent au sein du projet ainsi qu'à l'intégrité et à la bonne conservation du site Natura 2000 attenant des « Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born ». Les incidences sur les habitats sont donc négligeables.

3. Incidences sur la faune

❖ Zones humides de l'Arrière Dune du Pays de Born

Lors de l'analyse du Document d'Objectifs de ce site remarquable, la présence des espèces faunistiques d'intérêt communautaire suivantes est signalée :

- Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)
- Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*)
- Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)
- Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*)
- Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)
- Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*)
- Murin émarginé (*Myotis emarginatus*)
- Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
- Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)

Lors des différentes investigations de terrain menées, qui couvre le cycle biologique de ces individus, aucune de ces espèces n'a été contactée.

Durant la **phase de travaux**, l'utilisation et la circulation d'engins de chantiers légers pourra engendrer des émissions sonores susceptibles de perturber la faune. Cependant, ces nuisances seront limitées dans le temps et strictement réduites à l'emprise des travaux. Les travaux de défrichement entraîneront l'abattage de sujets résineux. Cette action n'est pas de nature à remettre en cause la conservation des espèces avifaunistiques du site étant donné les habitats similaires alentours qui sont propices à la nidification de ces espèces. De plus, les travaux auront lieu de préférence hors période de reproduction de la faune.

Au cours de l'exploitation du site, qui suivra la phase travaux, aucune incidence supplémentaires à celles déjà existantes durant la haute saison n'est à évoquer.

De ce fait, la mise en œuvre des travaux ne sera pas de nature à perturber et/ou porter atteinte de manière significative à la faune d'intérêt communautaire du site Natura 2000 des « Forêts dunaires de la Teste-de-Buch ».

IV. SYNTHÈSE

Le camping « L'Arbre d'Or » projette la réalisation de travaux visant à l'extension de l'aménagement actuel de 47 emplacements et se décomposant selon le programme suivant :

- Défrichement préalable à la création des emplacements
- Mise en place des réseaux et des voies d'accès
- Gestion des eaux pluviales
- Matérialisation des emplacements

L'emprise de ces travaux **s'inscrit dans le périmètre du sites Natura 2000** mentionné ci-dessous :

- « Zones humides de l'arrière-dune du Pays de Born » n°FR7200714 (ZSC) qui intersecte le projet sur près de 4 800m²

Ainsi, les différentes incidences du projet en phase de chantier puis d'exploitation ont été analysées puis hiérarchisées.

Les investigations menées en 2016 et en 2017 ont permis de dresser un inventaire des espèces floristiques, faunistiques ainsi que des communautés végétales (habitats) comprises dans l'enceinte du projet.

Ces prospections ont conduit à démontrer **l'absence, au sein du périmètre du projet, d'espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial ayant justifié la désignation des trois sites remarquables les plus proches.**

Parmi les habitats inventoriés, la « **Chênaie aquitano-ligérienne sur podzols** » (Code Natura 2000 : 9190 - Code CB : 41.54) **est présente au sein du périmètre projet.** Des mesures d'évitement et de réduction ont été présentées et conduisent à préserver près de 85% de la surface de l'habitat au sein du projet, tout en maintenant les continuités hydrauliques naturelles.

En ce qui concerne le contexte hydrographique, la flore et les habitats naturels, ainsi que la faune, il a été démontré que les incidences étaient NEGLIGEABLES à NULLES.

Il peut également être envisagé la mise en place d'une signalisation de sensibilisation du public à l'intérêt écologique de l'habitat et à une vulgarisation des espèces qui le composent, de manière à impliquer ce public dans la préservation. Aucune dégradation irréversible ou notable de l'habitat d'intérêt communautaire ne sera provoquée dès lors que les préconisations sont respectées.

Ainsi, le site Natura 2000 des « Zones humides de l'arrière-dune du Pays de Born » n°FR7200714 (ZSC) ne sera pas impacté par la mise en œuvre du projet.

Le projet n'aura donc aucun impact significatif sur l'état de conservation des espèces et des habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000 concerné.